

Séance de lundi 12 mars 2007

## **PROJET**

# **VILLE DE NEUCHÂTEL**

# **CONSEIL GÉNÉRAL**

## **TRENTE DEUXIÈME SEANCE**

**Lundi 12 mars 2007, à 19h30,  
à l'Hôtel de Ville**

---

Présidence de M. Nicolas de Pury (popvertssol), président.

Y compris le président, 38 membres sont présents: Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (lib), Jean-Pierre Baer (soc), Sandra Barbetti-Buchs (popvertssol), Steven Bill (udc). Amélie Blohm Gueissaz (lib), Béatrice Bois (soc), M. Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (popvertssol), Marc-André Bugnon (udc), José Caperos (lib), Gérald Comtesse (lib), Jonas de Pury (lib), Patricia de Pury (soc), Jean Dessoulavy (rad), Daniel Domjan (rad), Thomas Facchinetti (soc), Jocelyn Fragnière (popvertssol), Laurence Gauchat (soc), Anne Frédérique Grandchamp (udc), Frédéric Guyot (udc), Maria-Angela Guyot (udc), Pascal Helle (popvertssol), Blaise Horisberger (popvertssol), Marie-France Joly (soc), Bernard Junod (popvertssol), Philippe Loup (soc), Raymond Maridor (soc), Sabri Mermer (soc), Blaise Péquignot (rad), Anne-Dominique Reinhard (soc), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Raymonde Wicky (soc) et David Wintgens (soc).

Excusés : M. François Konrad (popvertssol), Mme Nathalie Steullet Wintgens (soc), M. Richard Tiépo (soc).

Le Conseil communal était représenté par M. Daniel Perdrizat, président, (popvertssol), Mme Valérie Garbani, vice-présidente (soc), Mme Françoise Jeanneret (soc), M. Antoine Grandjean (lib) et M. Pascal Sandoz (rad).

## **PROCES-VERBAUX**

Le procès-verbal de la séance de lundi 18 décembre 2006 est adopté. Ceux des 15 janvier et 5 février 2007 le seront ultérieurement.

## **LECTURE DE PIECES**

A ce chapitre, le président, **M. Nicolas de Pury**, mentionne les éléments suivants :

1. Envoi par la Chancellerie du programme de la manifestation du 1<sup>er</sup> mars 2007.
2. Envoi par la Chancellerie du Budget des investissements 2007, comparaison du budget initial et du budget amendé.

## **ORDRE DU JOUR**

### **07-101**

**Nomination** d'un membre au sein de la Commission financière, en remplacement de M. Blaise Horisberger, popvertssol, démissionnaire.

### **Rapport du Conseil communal**

### **07-002**

**Rapport du Conseil communal** concernant une demande de crédit pour des travaux d'entretien des annexes est et ouest du Musée d'art et d'histoire et de transformation de la Galerie des Amis des Arts.

### **Autres objets**

### **04-503**

**Postulat du groupe popecosol, par M. Sébastien Bourquin (non inscrit) et consorts**, relatif à la généralisation des zones bleues.

### **05-401**

**Proposition de M. Blaise Péquignot et consorts**, concernant le parage sur la place de stationnement des Jeunes-Rives.

### **05-502**

**Postulat du groupe UDC, par M. Marc-André Bugnon et consorts**, intitulé : "Ouverture des marchés de l'électricité : pour une équitable et

Séance de lundi 12 mars 2007

*harmonieuse baisse des prix sur le territoire communal, notamment en faveur des PME et des ménages privés".*

**05-402**

**Proposition des groupes libéral et radical, par M. Pierre Aubert et consorts**, relative à une modification du Règlement général pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et postulats.

**05-503**

**Postulat des groupes radical et libéral, par M. Christian Boss et consorts**, intitulé «Pour une politique d'entretien responsable et durable du domaine public».

**06-301**

**Motion du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts**, concernant la révision des plans d'alignement.

**06-501**

**Postulat du groupe socialiste, par M. Didier Rochat et consorts**, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».

**06-502**

**Postulat des groupes libéral et radical, par MM. Jean-Charles Authier, Christian Boss**, concernant la mise en valeur de la zone piétonne (déposé le 3 juillet 2006).

**06-503**

**Postulat du groupe UDC, par Mme Maria Angela Guyot et consorts**, concernant le recensement des terrains dont la Ville est propriétaire, intitulé "Recensement des terrains à bâtir, en zone mixte ou en zone agricole appartenant de la Commune de Neuchâtel : état des lieux", (déposé le 3 juillet 2006).

**06-604**

**Interpellation des groupes radical, popvertssol, libéral, socialiste, par Mme Fabienne Spichiger et consorts**, concernant l'accueil parascolaire des 4-12 ans au CVE du Carambole (déposée le 18 juillet 2006).

**06-302**

**Motion du groupe libéral, par M. Philippe Ribaux et consorts**, concernant le guichet virtuel de la Ville (déposée le 30 août 2006).

Séance de lundi 12 mars 2007

**06-605**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts,** concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier.

**06-606**

**Interpellation de Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts,** concernant les appartements à loyer modéré.

**06-303**

**Motion de M. Didier Rochat et consorts,** concernant les prestations de retraite pour anciens conseillers communaux.

**06-402**

**Proposition de M. Blaise Péquignot,** au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification des art. 22 et 23 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 (traitement diligent de l'ordre du jour).

**06-403**

**Proposition de M. Blaise Péquignot,** au sens de l'art. 32 du Règlement général, visant à la modification de l'article 106, al. 3 du Règlement général de la Commune de Neuchâtel du 17 mai 1972 (compétences de la Commission financière).

**07-601**

**Interpellation de Mme Amélie Blohm Gueissaz et M. Jean-Charles Authier,** concernant la salle de musique de la Case à chocs .

**07-301**

**Motion de M. Jean-Pierre Baer et consorts,** intitulée « Le Jardin anglais : entrée sud de la gare ».

**07-401**

**Proposition (dont l'urgence est demandée) de M. Blaise Péquignot et consorts,** au sens de l'article 32 du Règlement général, visant à octroyer un crédit au Conseil communal destiné à assurer un nettoyage efficient du centre-ville durant les week-ends.

**07-602**

**Interpellation (dont l'urgence est demandée),** du groupe socialiste, par MM. Philippe Loup et Jean-Pierre Baer, concernant les conséquences des activités du stade de La Maladière sur le

Séance de lundi 12 mars 2007  
fonctionnement de l'Hôpital Pourtalès et les dérangements pour les patients.

Neuchâtel, les 19, 26 février et 9 mars 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Daniel Perdrizat

Le chancelier,

Rémy Voirol

## Séance de lundi 12 mars 2007

Avant qu'il entame l'ordre du jour, le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous allons maintenant procéder au vote et à la discussion des deux demandes d'urgence qui ont été déposées. Nous avons tout d'abord la proposition du groupe radical, **07-401**. Nous devons nous prononcer sur l'urgence.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- La proposition en question porte sur la propreté du centre-ville le dimanche. Vous avez raison, cela nous attriste autant que vous, peut-être même plus car les citoyens ne manquent pas de nous le faire savoir, que la ville n'est pas toujours très propre le dimanche. Vous dites qu'il y a urgence et vous faites un constat que le Conseil communal partage. Il y a en effet urgence de ramasser les détritus qui jonchent le centre-ville et pourtant le Conseil communal combat l'urgence car le problème est réglé. Sans entrer sur le fond du sujet, quelques précisions pour que vous compreniez notre position. Le centre-ville est nettoyé 7 jours sur 7 à la belle saison, avec trois personnes en semaine et 7 personnes le samedi et le dimanche. A la mauvaise saison, c'est-à-dire de novembre à fin mars environ le centre-ville est nettoyé 6 jours sur 7 avec les mêmes effectifs, mais pas le dimanche car nos hommes doivent rattraper les heures supplémentaires accumulées durant l'année lors de l'organisation de manifestations publiques, par exemple...

**M. Blaise Horisberger**, intervient au titre de la motion d'ordre. Il déclare:

- Le représentant du Conseil communal entre en matière sur le fond de la proposition. Or, nous sommes censé parler du bien-fondé de l'urgence ou non. Entrant en matière, il me semble qu'il justifie la demande d'urgence!

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, poursuit :

- Je n'entre pas sur le fond, j'explique pourquoi le Conseil communal combat l'urgence. Depuis hier, dimanche, grâce au fait que nous sommes passés à l'horaire d'été, au sein des activités du service, nous avons réglé le problème en ce sens que nous nettoyons le dimanche. Au sens du Conseil communal, il n'est donc pas nécessaire de voter l'urgence de cette proposition.

## Séance de lundi 12 mars 2007

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la réponse du Conseil communal revient à susciter un retrait de la proposition. Il demande à son auteur s'il la maintient.

**M. Blaise Péquignot** déclare :

- Effectivement l'intervention du Conseil communal sur l'urgence revenait à débattre du fond de la proposition et je souscris tout à fait à la motion d'ordre qui a été faite tout à l'heure. Nous prenons acte que le problème est "réglé", en tous cas que l'on retrouve un rythme de nettoyage qui permet effectivement d'avoir un centre-ville qui est propre quel que soit le jour de la semaine. Nous regrettions, je ne sais pas si c'est le bienfait du dépôt de cette proposition et de la demande d'urgence qui a conduit à cet état de fait ou si la reprise d'un rythme normal de nettoyage est un pur hasard, mais, en l'état, puisque les choses sont réglées, le but de la proposition était que, dans le cadre des budgets à venir, on tienne compte de cet élément particulier. Donc, puisque le mal est réparé, **cette proposition ne se justifie plus.**

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous prenons note que la proposition **est retirée**.

**M. Philippe Loup** déclare :

- J'ai appris quelque chose sur les bénéfices de l'horaire d'hiver par rapport à l'horaire d'hiver sur les TP, élément comptable que j'ignorais, malgré mes 11 ans de Commission financière. Cette proposition était tout de même intéressante car elle donnait la possibilité, mais elle sera toujours présente... Je proposais que la Commission financière s'interroge vraiment sur le pourquoi des problèmes en hiver...

Le président interrompt alors l'orateur et lui suggère de poursuivre son développement dans le cadre de la Commission financière. Il passe ensuite à l'urgence demandée par les auteurs de l'interpellation **07-602**.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Le Conseil communal s'est interrogé sur la notion d'urgence que vous souhaitez appliquer à cette interpellation et il va la combattre. Nous nous sommes rendu compte qu'il n'y a pas, comme le prétend le texte de l'interpellation, de difficultés d'accéder à l'hôpital pour les ambulances terrestres et il n'y a pas non plus de difficultés d'accès à l'hôpital pour les

## Séance de lundi 12 mars 2007

hélicoptères, quand bien même vous avez certainement vu certains d'entre eux se poser au Nid-du-Crô au lieu du toit de l'hôpital et ceci n'a strictement rien à voir avec les projecteurs, mais simplement avec l'héliport lui-même sur l'hôpital qui, en ce moment et pour des raisons techniques, n'est pas à même d'accueillir les hélicoptères. Par conséquent, le temps d'une réparation et d'une nouvelle homologation de l'héliport, vous verrez à nouveau les hélicoptères se poser sur le toit de l'hôpital. Nous estimons donc qu'il n'y a pas d'urgence en la matière.

Comme l'interpellateur maintient sa demande d'urgence, le président, **M. Nicolas de Pury**, la met au vote et le Conseil général la **refuse par 14 voix contre 13**.

## Bureau du Conseil général

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Suite à la proposition du Bureau qui demande que la demi-heure, au moins, réglementaire des questions touchant les interpellations, les motions et propositions passe en début de l'ordre du jour, il avait été dit lors de la dernière séance, que nous vous soumettrions cette manière de procéder à votre vote. Le Conseil communal souhaite prendre la parole et exprimer son désaccord.

**M. Daniel Perdrizat**, Président du Conseil communal, déclare :

- Le Conseil communal combat cette proposition, mais il tient d'emblée à dire que s'il combat la proposition il n'en fait pas le combat d'une Autorité contre l'autre. Il ne s'agit pas d'une lutte de pouvoir, ni d'une question de prééminence d'une autorité sur l'autre, il s'agit d'une question de bon fonctionnement des institutions dont les rôles respectifs doivent être respectés. Ces rôles, le Conseil communal les connaît bien et il part de l'idée que vous les connaissez bien aussi. Vous savez que, pour la plupart d'entre-nous, nous avons été membre du Conseil général et ceux qui ne l'ont pas été, ont été membre d'autres autorités législatives; c'est dire que nous comprenons parfaitement les préoccupations de votre Bureau et la frustration qui peut être celle d'un membre du Conseil général lorsqu'il a fait une proposition devant cette autorité et qu'il voit qu'elle n'est pas traitée ou pas aussi rapidement qu'il le souhaiterait.

En d'autres termes, le Conseil communal est d'accord avec votre diagnostic, avec le fait qu'il y a quelque chose à changer dans notre ou votre fonctionnement. En revanche, il n'est pas d'accord sur le remède que votre Bureau propose d'apporter à cette situation, traiter les objets du Conseil général avant les rapports du Conseil communal.

Vous devez comprendre qu'en tant qu'Exécutif, le Conseil communal a le devoir de veiller au bon fonctionnement des institutions, de la Commune, à l'avancement des dossiers. Il a l'obligation, et vous ne vous faites pas faute de nous le rappeler à l'occasion, d'anticiper et il se fait d'ailleurs taper sur les doigts à quelques reprises par votre Autorité lorsqu'il ne le fait pas. Un simple exemple : j'étais, il y a quelques jours, avec les

## Séance de lundi 12 mars 2007

Autorités de la Commune de Boudry pour discuter d'une question de vente de terrain dont vous serez prochainement saisis. La première question que m'ont posée mes interlocuteurs était de savoir quand le rapport pourrait passer au Conseil général. Si je dois leur répondre que cela dépendra des objets du Conseil général, le Conseil communal perd toute crédibilité, il ne peut tout simplement plus fonctionner.

On a déjà l'impression, parfois, d'être gouvernés par les événements extérieurs, par des contraintes qui nous viennent du Canton, de la Confédération; si, en plus, le Conseil communal, désormais, est tributaire des hasards de l'ordre du jour, cette ville, permettez-moi de le dire, va devenir ingouvernable. Je disais à l'instant que nous sommes d'accord sur le diagnostic et que nous ne sommes pas d'accord sur le remède proposé. Vous allez demander quel remède propose le Conseil communal. Il est simple, il se trouve dans votre règlement, dans une lecture systématique, c'est-à-dire par une lecture conjointe des articles 27, alinéa 4, dont vous demandez la stricte application, qui demande que 30 minutes au moins de chaque séance soit consacrée pour délibérer des objets du Conseil général, avec la disposition de l'article 22 qui dit que les séances du Conseil général ne doivent, en règle générale, pas dépasser 2h30. L'article 27, que je viens de rappeler, prescrit de manière tout à fait impérative que le Conseil général consacre 30 minutes au moins aux objets qui émanent de ses rangs. Quant à l'article 22, lui il prescrit, mais de manière beaucoup plus souple, vous venez de l'entendre, que les séances du Conseil général ne doivent, en règle générale, pas dépasser 2h30. La rigidité de la première disposition est donc contrebalancée par la souplesse de la seconde. Ce que le Conseil communal vous propose, à l'avenir et sous la responsabilité de votre Président, c'est que nous respectons strictement la demi-heure des objets du Conseil général, en dépassant, au besoin, les 2h30 prévues par l'article 22 et que, par conséquent, nous allions, si besoin est, au-delà de 22 heures. Cela incitera tous les orateurs, y compris le Conseil communal et je vais tout de suite montrer l'exemple en m'arrêtant, à être le plus bref possible.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Je rajouterais que je ne peux pas accepter, en tant que président, que la ville soit ingouvernable si nous respectons notre règlement, c'est-à-dire de consacrer 30 minutes au moins à chaque séance pour délibérer des motions, propositions, postulats et résolutions inscrites à l'ordre du jour. La proposition était de faire un essai jusqu'à l'été qui vient pour voir les

## Séance de lundi 12 mars 2007

moyens d'améliorer la durée et la rapidité du traitement des points de notre ordre du jour.

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- Il me semble que, par rapport à ce que le Conseil communal vient de nous dire, un élément a été omis. C'est le fait que le traitement des objets de notre Autorité est limité à une demi-heure, ce qui signifie que, puisque l'on dit que nous y consacrons une demi-heure, mais il y a une limite temporelle ce qui laisse entendre que, au bout des 30 minutes, le Conseil général prenne d'autres points qui émanent de son Autorité, ce qui me laisse penser qu'il y aura de toute façon du temps réservé pour les objets et les rapports du Conseil communal et, en cela, je ne vois pas de difficultés à accepter votre proposition.

**M. Philippe Ribaux** intervient :

- Je crois qu'à ce sujet les dispositions réglementaires strictes ont jusqu'à présent été d'une efficacité toute relative et je rappellerai que c'est surtout la volonté partagée du Conseil général et du Conseil communal de maîtriser les débats qui peuvent permettre aux Autorités et à leurs séances de fonctionner le mieux possible. Je suis un peu inquiet en entendant le président du Conseil communal suggérer que l'on dépasse, si nécessaire, la limite des 22 heures. Nous le faisons assez régulièrement, mais, ce que je crains, si nous acceptons ce principe, c'est que la discussion des rapports du Conseil communal s'étende systématiquement jusqu'à 21h50 ou 21h55 et qu'ensuite seulement nous abordions les objets du Conseil général. Ce qui est prévu comme une exception va donc devenir la règle et même si la formulation du règlement est assez large, je crois qu'il faut avoir la volonté d'être stricts à ce niveau, sinon il n'y a pas de limites.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, soumet la proposition du Bureau au vote du Conseil général. Celui-ci l'adopte par **21 voix contre 11**.

1  
**07-101**

**Nomination d'un membre au sein de la  
Commission financière, en remplacement  
de M. Blaise Horisberger, popvertssol,  
démissionnaire**

**M. Blaise Horisberger**, président du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe propose **M. Bernard Junod**.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate qu'il n'y a pas d'autres candidats. Au nom de l'assemblée, il prend acte de la nomination de **M. Bernard Junod** au sein de la Commission financière.

**2  
05-502**

**Postulat du groupe udc, par Mmes et MM.  
Marc-André Bugnon, Steven Bill, Anne-  
Frédérique Grandchamp, Frédéric Guyot et  
Maria Angela Guyot, intitulé : "Ouverture  
des marchés de l'électricité : pour une  
équitable et harmonieuse baisse des prix  
sur le territoire communal, notamment en  
faveur des PME et des ménages privés"**

(Déposé le 26 mai 2005)

Voici le texte de ce postulat, qui en est au stade de la discussion : "**Nous prions le Conseil communal d'étudier toutes les voies et moyens pour abaisser prioritairement le prix du courant électrique; en faveur des PME et des ménages privés, lors de l'entrée en vigueur de l'ouverture des marchés de l'électricité, dans la mesure du possible, notamment en regard des prix négociés auprès du fournisseur et/ou tiers cédant".**

Ce postulat est assorti du **développement écrit** suivant : " Le dernier plan stratégique 2005-2009 des Services industriels, traité lors de la séance du Conseil général du lundi 30.05.2005, laissait entrevoir, selon la projection faite par le Conseil communal, que la baisse probable du

## Séance de lundi 12 mars 2007

coût de l'électricité, en cas d'ouverture des marchés de l'énergie, ne serait répercutée que de façon sectorielle voire différenciée dans le temps (par exemple par ordre d'importance : les gros consommateurs, les industries, les PME, puis les ménages privés).

Actuellement, les PME et les clients dits privés sont déjà fortement pénalisés par un tarif électrique trop élevé par rapport aux autres gros consommateurs. Selon les dires du Conseil Communal, la Ville de Neuchâtel vendrait même une électricité la plus chère d'Europe dans ces deux secteurs d'activités. Sachant que le tissu économique de notre ville, de notre canton, mais aussi de notre pays, est essentiellement constitué de PME, l'udc demande à ce que les premiers bénéficiaires d'une baisse, liée ou non, à l'ouverture des marchés de l'énergie, soient les PME et les ménages. Actuellement, les tarifs appliqués à ces deux catégories laissent un mauvais goût de "déjà vu" dans le domaine de l'imposition indirecte par une taxe inadaptée ou "cachée".

Les PME font la richesse de notre pays sur un plan économique, mais aussi social. Il faut promouvoir cette catégorie professionnelle qui génère des emplois et est la gardienne d'un savoir reconnu dans le monde entier. Le fait de laisser un tarif de l'électricité trop haut, fait courir des risques inutiles pour ces entreprises qui doivent faire face à une croissance de toute sorte de taxes et impôts indirects. Pour ce qui est des ménages privés, il n'est pas inutile de rappeler que ceux-ci sont déjà largement ponctionnés par des impôts, taxes et autres redevances à hauteur de plus de 50 % du revenu mensuel".

**M. Jean-Pierre Baer**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste s'opposera à ce postulat. Un postulat c'est une étude et je vous dirai que j'avais prévu de parler de cela le 6 novembre, mais c'est particulièrement intéressant car c'est juste deux jours après le 4 novembre, la plus grande panne électrique qui ait eu lieu ces dernières années. Dix millions d'abonnés ont été privés d'électricité et pour le parti socialiste, il ne s'agit pas de l'électricité livrée, mais du prix de l'électricité non livrée. La libéralisation des marchés de l'énergie a entraîné dans tous les pays où cela a été introduit, des baisses d'investissements de la part des électriciens qui ont pour corollaire des pannes et des coupures de courant à répétition. Notre canton ne produit que 17 % de sa consommation, ce n'est même pas suffisant pour déplacer l'eau à l'intérieur de notre canton. Nous souhaitons que, lorsque c'est nécessaire, le Conseil communal s'approche de la Commission LME pour réfléchir aux options, par exemple pour le SIRUN en discussion,

## Séance de lundi 12 mars 2007

pour d'autres éléments, peut-être la mise en service des éléments que nous avons votés dans ce Conseil. Pour mémoire, nous avons voté une centrale solaire sur le toit de la Maladière, des centrales au fil de l'eau, l'Areuse, le Seyon, nous avons voté une éolienne à Chaumont et nous préférions que le Conseil communal, au lieu d'étudier ce que l'on peut faire sans aucun problème en lisant simplement "Science et vie" qui explique pourquoi les opérateurs ont cessé d'investir. Nous voulons éviter cela, nous ne voulons pas d'étude, lisons les articles scientifiques à ce sujet et réalisons ce que nous avons voté.

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le groupe popvertssol est lui aussi opposé à ce postulat, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que le groupe ainsi que le groupe socialiste ont déposé, avec la même intention, le 27 juin 2005, une motion qui demandait au Conseil communal d'étudier toutes les mesures envisageables pour favoriser et obtenir une réduction de la consommation d'électricité, qui visait le même objectif puisqu'il s'agit en définitive de réduire la facture d'électricité des consommateurs. Pour la réduire il y a deux moyens. L'un est de réduire les tarifs, mais l'autre c'est de réduire la consommation et il nous paraît que, pour le bien des consommateurs, comme pour celui de notre environnement et des ressources qui sont de moins en moins renouvelables, il nous paraît nécessaire d'agir tout d'abord sur la consommation avant d'agir sur les tarifs. Cela permet d'ailleurs, comme d'aucuns aiment le préciser, d'obtenir une solution "gagnant" pour les consommateurs qui voient leur consommation diminuer et donc leur facture diminuer également et "gagnant" pour l'environnement, pour les générations futures.

Au contraire, la proposition du groupe udc est perdante pour les consommateurs qui, voyant momentanément leur facture diminuer, vont se précipiter sur les appareils les plus consommateurs d'électricité. Pour eux, en définitive cela ne change rien, demandez d'ailleurs dans la rue, à n'importe qui, s'il sait à combien se montait sa dernière facture d'électricité. Je vous défie d'obtenir une valeur exacte. Au contraire, parfois, des factures des cotisations d'assurance maladie. C'est donc perdant pour les consommateurs qui, effectivement, à l'ouverture du marché, lorsqu'ils y seront confrontés, verront leur facture exploser, sachant que les électriciens auront effectivement renoncé ou limité leurs investissements, que la pénurie sera installée et que les prix exploseront. Perdant pour le consommateur et perdant pour l'environnement puisqu'il faudra, en urgence, construire des centrales électriques produisant sur la base de n'importe quelle "cochonnerie" de

## Séance de lundi 12 mars 2007

l'électricité en grande quantité. Il nous apparaît donc que la proposition émanant du groupe udc est mauvaise et que, dans ce sens, il s'agit de la refuser.

**M. Philippe Ribaux**, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Nos groupes sont sensibles aux préoccupations du groupe udc. Néanmoins, ils estiment que le postulat présenté est une fausse bonne idée actuellement. Il aurait été particulièrement tout à fait défendable, il y a encore 5 ou 6 ans, lorsque toute la discussion sur la libéralisation des marchés de l'électricité et de l'énergie en général a démarré et que l'on estimait qu'il serait, à relativement court terme, possible d'arriver à un prix de 4 centimes le KwH. Depuis, le contexte international, les conditions générales ont fortement changé. Trois exemples : d'une part la très forte croissance, beaucoup plus importante que prévue de la demande des pays émergents; vous connaissez l'Inde et la Chine, mais il y en a beaucoup d'autres. D'autre part, le rôle encore accru qu'a pris toute la problématique de l'énergie au niveau géostratégique et politique qui en fait un instrument de pression que l'on peut utiliser pour obtenir certains résultats en créant des pénuries artificielles et, enfin, dernier élément, le fait que face à notre demande en Suisse et en Europe, les réseaux sont actuellement sous-dimensionnés. Même si nous avions de l'énergie en quantité, il y aurait des problèmes d'approvisionnement.

La question est donc plus compliquée qu'on le croit et j'aimerais aussi signaler, si je ne me trompe pas, que l'an passé la Suisse est devenue une importatrice nette d'électricité alors que jusqu'auparavant, elle était une exportatrice nette. Il est donc faux, dans ce genre de contexte, de proposer des mesures qui sont essentiellement sectorielles et qui ne tiennent pas compte d'un marché de l'énergie car bien entendu que les prix de l'électricité dépendent aussi des autres ressources énergétiques, sans tenir compte d'un contexte qui est, actuellement, extrêmement labile. Je crois qu'une politique des prix en matière de distribution d'électricité doit prendre sa place dans une réflexion beaucoup plus large et menée à moyen et long terme, autant que faire se peut. C'est pourquoi les groupes libéral et radical refuseront ce postulat, non pas sur le fond, mais plutôt sur la manière dont l'udc entend concrétiser sa demande.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Les réactions diverses ne me surprennent pas ou seulement à moitié au vu du contexte actuel que connaît le pays au niveau de l'électricité,

## Séance de lundi 12 mars 2007

mais aussi la direction que prend la Ville en matière de politique énergétique. Certes, il faut trouver des moyens de nous approvisionner, il faut produire de l'électricité, mais je dirai qu'il ne faut pas non plus que, systématiquement, les gens de la base passent pour les dindons de la farce. J'en veux pour exemple la baisse qui a été effectuée en novembre 2006 au niveau de la ville, baisse qui a été également automatiquement, partiellement en tous cas, compensée par une nouvelle dîme en faveur d'un fond pour la production d'énergie renouvelable. Tout cela me laisse à penser que, de toute façon, les tarifs vont monter, tôt ou tard, et que, à nouveau la base sera péjorée.

Notre postulat avait pour but, il est vrai déposé en mai 2005, de faire bénéficier les PME et les privés qui sont les principaux consommateurs, qui font le tissu social de notre société et nous l'avons su dans les différentes commissions, le prix de l'électricité est très élevé à Neuchâtel. Au lieu de cela on baisse d'un côté et on rajoute une autre taxe et nous trouvons l'exercice dommageable. C'est donc en prévision de cette politique énergétique de la Ville que nous avions déposé ce postulat. Les PME et les privés prendront acte de vos positions respectives. Quant à nous, nous maintiendrons notre position et notre postulat.

**M. Antoine Grandjean**, Directeur des services industriels, déclare :

- Si je n'avais pas l'impression de me répéter, ce serait relativement grave car ce serait le signe d'un Alzheimer précoce. Je vous rappellerai simplement que le Conseil général a débattu de la question du prix de l'électricité au moins à 4 reprises au cours de ces 18 derniers mois. Il y a eu le plan stratégique des SI, nous avons eu un postulat popvertssol pour une utilisation du tarif à des fins dissuasives. Nous avons eu un postulat radical et maintenant nous avons la proposition de l'udc. Le Conseil général a accepté, contre l'avis du Conseil communal, donc à tort, d'étudier l'utilisation du tarif pour dissuader la consommation. Le Conseil communal y était opposé parce que, nous l'avons rappelé tout à l'heure, pour certains types de consommateurs, nous avons aujourd'hui des prix élevés et la consommation des ces consommateurs, à Neuchâtel, n'est pas moins élevée qu'ailleurs. Alors venir nous faire croire qu'il suffirait de jouer sur le tarif pour que, tout à coup, la consommation baisse, je ne crois pas que cela soit juste. La demande est très peu élastique. La deuxième raison de notre refus de la proposition popvertssol, c'est qu'il y a l'ouverture des marchés.

Or, en ouverture des marchés, c'est le marché qui fixe le prix. Vous n'avez plus de prix politiques. La question n'est plus de savoir si on veut

## Séance de lundi 12 mars 2007

baisser ou monter parce que cela nous plaît, c'est le marché qui décide! Ou vous êtes dans le marché et vous avez des clients ou vous êtes hors du marché et vous n'avez plus de clients. La question ne se pose donc plus du tout dans les termes posés par popvertssol ni dans ceux posés par l'udc. L'universalité de la pensée du Conseil communal fait que son édification est valable pour la proposition de popvertssol comme pour celle de l'udc. Le Conseil communal n'a pas changé d'avis et demande au groupe udc de faire confiance au marché. Si nous sommes trop cher, nous allons devoir baisser nos prix avec l'ouverture du marché. Il n'y a pas besoin de faire 36 études pour en arriver à cette conclusion.

En ce qui concerne l'acheminement, qui est la plus grande partie du prix que paie le consommateur, là aussi je vous rappelle que les coûts seront comparés et que nous subirons une surveillance de prix et que nous devrons donc aussi être compétitifs. Il y a quelques mois le Conseil général nous a demandé d'étudier la possibilité de taxer au maximum les consommateurs, ce qui est un non-sens. Vous n'allez pas nous demander maintenant exactement le contraire et faire en sorte de détaxer complètement les consommateurs. Nous n'allons pas étudier une proposition et son contraire uniquement pour des raisons d'exercice de style. Nous sommes soucieux de l'utilisation de l'argent des contribuables et nous pensons que nous avons mieux à faire.

Vous aurez, au mois de juin l'opportunité de vous prononcer sur un grand projet, très important pour l'ensemble de ce canton, c'est le projet SIRUN pour la création d'une société multi-énergies de droit privé et à capitaux publics. C'est un vrai projet et nous devrons y passer du temps. Là nous devons étudier et nous vous demandons de ne pas, aujourd'hui, nous mettre de multiples études sur le dos car nous avons en ce moment plus important à faire. Et ce que vous aurez à dire en juin, c'est si vous êtes d'accord avec nous sur le fait qu'aujourd'hui, sur le plan de la structure des coûts nous ne pouvons plus faire grand chose. Nous nous sommes déjà restructurés à de multiples reprises. Si nous voulons gagner en efficacité et donc baisser aussi les prix, il faut que nous ayons d'autres moyens et une autre échelle de restructuration. Et cette autre échelle, nous la trouvons avec d'autres partenaires.

Ce qu'il faudra savoir et nous dire à ce moment-là c'est si vous êtes d'accord que, compte tenu de l'ouverture des marchés et du risque commercial, si vous croyez comme nous qu'il est important de faire en sorte de retirer les risques de la commune et de lui assurer un revenu fixe. C'est quelque chose d'élémentaire, mais fondamental et c'est la question de fond que vous devrez trancher. Pour ceux qui veulent que la

## Séance de lundi 12 mars 2007

Ville de Neuchâtel joue encore un rôle important sur le plan énergétique, quant à la qualité des prestations, quant aux emplois, quant au fait de savoir si nous voulons de la production renouvelable ou non, parce que le fond du problème, et on a l'impression que c'est un gadget l'énergie renouvelable, c'est essentiel. Aujourd'hui, nous avons des augmentations de prix dans les productions lorsque nous achetons à des tiers. Nous n'avons pas d'augmentation là où nous produisons et plus vous avez une part importante de votre production qui est une production de chez vous, plus vous avez une part importante de vos coûts de production qui sont maîtrisés. Là aussi, si vous voulez avoir cette vision, vous voterez avec nous le projet SIRUN.

J'aimerais encore rappeler deux ou trois points exprimés et qui ne sont que partiellement justes. M. Guyot a dit qu'il n'y avait pas eu une réelle baisse des prix car d'un côté on les avait abaissés et de l'autre nous avions mis une taxe sur l'énergie renouvelable. C'est vrai, nous avons mis une taxe et qui nous permet de dégager de l'argent, non pas pour le mettre dans la caisse communale, mais pour réinvestir dans le domaine de l'énergie pour produire plus et mieux. Ce que vous avez oublié de dire c'est qu'en 2006, nous avons eu une baisse de 3 à 6 % des prix de l'électricité en ville. Nous avons reporté l'ensemble des abaissements de coûts que nous avions eu à travers nos approvisionnements, nous les avons reportés sur les consommateurs. Il y a donc eu une véritable baisse, suivant les catégories d'utilisateurs.

En 2007, savez-vous de combien les coûts sont montés pour l'approvisionnement en janvier? 17 % ! Nous payons 17 % de plus le KWH à nos fournisseurs depuis le mois de janvier. Vous avez vu une augmentation chez les ménages? Vous voyez simplement que le Conseil communal fait tout ce qu'il peut pour essayer de gagner en efficacité et de maintenir les prix pour ne pas alourdir la charge du consommateur, mais je ne suis pas sûr que nous puissions encore tenir très longtemps. C'est cela que nous voulons vous montrer. L'histoire de décider ici d'un prix n'est plus déterminante. Aujourd'hui, le prix c'est le marché et si nos coûts d'approvisionnement augmentent, nous n'allons pas pouvoir faire autrement que d'augmenter aussi. Nous vous demandons donc de travailler dans le bon sens du fonctionnement d'une économie d'entreprise et nous vous demandons de nous laisser la possibilité d'assurer l'entretien de nos installations, de développer les énergies renouvelables, pour des raisons d'environnement, mais aussi pour des raisons économiques et de faire en sorte aussi que cette ville puisse disposer de revenus stables dont elle a absolument besoin pour l'ensemble de ses engagements. Voilà la volonté du Conseil communal,

## Séance de lundi 12 mars 2007

voilà donc une politique que nous croyons ambitieuse et que nous vous demandons de soutenir et finalement le prix d'énergie baissera si le marché le fait baisser.

**M. Blaise Horisberger ajoute :**

- Le but de la motion popvertssol et socialiste n'a jamais été de demander au Conseil communal de pratiquer des tarifs dissuasifs. Elle était, j'espère que nous aurons une réponse d'ici à juin puisque cela fera deux ans, de demander au Conseil communal de développer une stratégie de promotion des économies d'énergie dans les ménages, dans les PME, dans les autres entreprises. Jusqu'à ce jour, à part quelques frétillements de temps en temps, nous n'avons pas vu grand chose se faire dans ce domaine, en tous cas pas à la mesure de ce que nous attendions et nous espérons encore, jusqu'au mois de juin, d'avoir, dans le délai de deux ans, une proposition qui tienne la route et que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, qui s'est toujours voulu moderne et précurseur dans le domaine, ne se laisse pas dépasser par tous les côtés et à tous les niveaux.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet donc le postulat au vote de l'assemblée qui **le refuse par 30 voix contre 5**.

**3  
05-402**

**Proposition de M. Pierre Aubert et  
consorts, relative à une modification du  
Règlement général pour une simplification  
de la procédure d'adoption des motions et  
postulats.**

Voici le texte du projet :

Arrêté  
pour une simplification de la procédure d'adoption des motions et  
postulats  
  
(Du.....)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition de son Bureau,

**Article premier.**- Le Règlement général de la commune de Neuchâtel  
du 17 mai 1972 est modifié comme suit :

**Art. 33 bis (nouveau)**

Procédure sans

débat

1. Lorsqu'une motion fait l'objet d'un développement écrit ou après qu'elle a été développée oralement, le Conseil communal peut en tout temps déclarer qu'il l'accepte. Elle est alors rayée de l'ordre du jour, à moins qu'un membre du Conseil général ne s'y oppose.

## Séance de lundi 12 mars 2007

L'opposition doit être adressée au Bureau du Conseil général au plus tard à la fin de la séance qui suit la prise de position du Conseil communal.

2. Si le Conseil communal propose un amendement et que ce dernier est accepté par les auteurs de la motion, la procédure prévue à l'alinéa précédent est applicable.

### **Art. 36, al. 3 (nouveau)**

3. L'article 33 bis s'applique également au traitement des postulats.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après sa sanction par le Conseil d'Etat.

Cette proposition est assortie du **développement écrit** suivant : "La motion et le postulat sont des demandes d'étude. Bien que, réglementairement parlant, les premières puissent être renvoyées à une commission (art. 35 RG), l'expérience enseigne que, dans l'immense majorité des cas, c'est bien au Conseil communal qu'elles s'adressent. Or, ce dernier est par ailleurs libre de se livrer spontanément à toute étude qu'il désire. Il n'y a donc pas de sens à faire voter le Conseil général si le Conseil communal se déclare intéressé par un sujet, puisque de toute façon, il pourra se pencher dessus, qu'il y soit invité ou non.

Comme il n'est pas rare qu'après avoir fait antichambre pendant de longs mois, de telles motions soient admises sans coup férir (mais non sans débat dont nous sommes spécialistes !) nous pourrions purger notre ordre du jour de ces sujets qui ne sont pas combattus (comme de ceux sur lesquels un accord est facilement trouvé sur la base d'une proposition d'amendement du Conseil communal), ce qui nous économiserait bien du papier.

Rappelons que la moindre motion avec son développement a la plupart du temps l'honneur d'une douzaine d'éditions successives au moins, ce que ses qualités littéraires ne justifient pas forcément. Si un membre du Conseil général s'oppose au projet de souhaite en débattre, ou s'il veut l'amender ou le renvoyer en commission plutôt qu'au Conseil communal, il lui suffit de le faire savoir au plus tard à la fin de la séance qui suit la prise de position du Conseil communal.

## Séance de lundi 12 mars 2007

Cette procédure n'empêche pas non plus que les divers groupes du Conseil général puissent se mettre d'accord sur un amendement hors séance ; dans cette hypothèse, il suffirait à l'auteur de modifier le texte de sa motion et au Conseil communal de faire savoir s'il accepte le texte ainsi modifié.

La réglementation proposée va dans le même sens, mais de manière un peu plus simple, que l'article 78, al. 2 de la loi d'organisation du Grand Conseil".

### **Amendements du Bureau du Conseil général**

*Dépôt et développement*

#### **Art. 33**

1 : Les motions .... (inchangé)  
2 (nouveau) : *Les motions doivent être déposées avec leur développement écrit.*

3 (al. 2 ancien): Les ~~motions~~ et propositions font l'objet d'un développement oral lors de la séance à l'ordre du jour de laquelle elles sont inscrites ; elles peuvent aussi être déposées avec leur développement écrit.

#### **Art. 34**

*Discussion*

1 A moins que le Conseil général décide d'elle intervienne immédiatement, la discussion relative à ~~une motion ou~~ une proposition ayant fait l'objet d'un développement oral est renvoyée à la prochaine séance ordinaire.

2 : La discussion immédiate... (inchangé)

3 : Les motions ~~et~~, ***ainsi que*** les propositions ayant fait l'objet d'un développement écrit,... (suite inchangée)

4 (nouveau)

*Procédure sans débat*

*Si, lors de la séance à l'ordre du jour de laquelle elle est inscrite, une motion n'est ni combattue, ni amendée, elle ne fait pas l'objet d'un débat. Elle est alors réputée prise en considération et retirée de l'ordre du jour.*

#### **Art. 36/3 (nouveau)**

*L'article 34/4 s'applique également au traitement des postulats. »*

Cette proposition en est au stade de la discussion.

Séance de lundi 12 mars 2007

**Mme Maria Angela Guyot** déclare au sujet de l'application de l'article 27/4, RG, voté en début de séance :

- Etant membre du Bureau, quelqu'un me corrigera si je me trompe, nous avions dit, c'est l'objet que nous avons voté ce soir, que nous allions faire un essai pour que les objets soient discutés durant la première demi-heure du Conseil général et pas "au moins une demi-heure", et ceci jusqu'à l'été. Je constate que la demi-heure est passée et je pense que mes collègues du Conseil général seront d'accord avec moi. Je pense que, maintenant, nous devons prendre le rapport 07-002.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Nous avons commencé l'ordre du jour comme cela à 19h55 et non pas à 19h30. Si j'ai bien compris, nous avons entamé la demi-heure à 19h55.

**Mme Maria Angela Guyot** ajoute :

- Il a été discuté non pas que nous allions appliquer le règlement c'est-à-dire au moins 30 minutes au début de la séance, mais ce que vous avez proposé. Je ne suis pas la seule à avoir compris dans ce sens, que nous allions faire 30 minutes au début de la séance, jusqu'à l'été. Je constate que, dans cinq minutes, les 30 minutes sont échues et que cinq minutes ne suffisent pas pour traiter l'objet suivant. J'en appelle donc à votre sagacité et je demande, maintenant, afin de ne pas prétérir le Conseil communal dans ces objets, puisqu'il avait tout de même des revendications justifiées, que nous puissions travailler de la sorte jusqu'à l'été.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Je considère que la demi-heure a commencé à 19h55. Nous prenons l'objet suivant et il s'agit d'une proposition qui n'a pas lieu d'être discutée longtemps puisqu'il n'y a pas d'opposition. Elle peut donc faire l'objet d'un vote rapidement. Je reprends ce point, et nous passerons ensuite aux rapports du Conseil communal. Nous assurons, de toute manière, que le point du Conseil communal sera traité ce soir, c'est la moindre des choses.

Le Bureau a donc été saisi à plusieurs reprises de cette proposition. Grâce aussi à la pertinence et au travail du Conseil communal, des amendements vous ont été proposés et, pour avancer dans l'ordre du jour, s'il n'y a pas d'avis contraire, d'adopter directement, mais il faut

## Séance de lundi 12 mars 2007

soumettre cela à un vote et c'est donc dans l'esprit de la proposition, de les considérer comme adoptés formellement par un vote et de voter oui à cette proposition.

Il soumet donc cet **amendement** au vote du Conseil général qui **accepte cette modification, amendée selon la variante du Bureau du Conseil général, du règlement par 29 voix sans opposition.**

**Mme Raymonde Wicky** déclare :

- J'apprécie votre manière de faire avancer le débat, mais je souhaiterais que si cette manière de faire devait se reproduire, c'est-à-dire que l'on saute la discussion, vous attendiez au moins que l'assemblée se prononce sur le fait de sauter ou pas la discussion. En l'occurrence, j'ai vraiment eu l'impression que vous nous avez pris de court et un peu trop rapidement. Je pense que si une seule personne avait souhaité prendre la discussion, elle aurait dû pouvoir s'exprimer, mais vous ne nous avez pas laissé le temps de le faire.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, déclare :

- Je suis d'accord, j'ai demandé s'il y avait un avis contraire. Nous avions longuement discuté au sein du Bureau également, et c'est longuement resté à l'ordre du jour.

**Mme Raymonde Wicky** ajoute :

- Le Bureau du Conseil général n'est pas le Conseil général.

**M. Jean-Charles Authier** intervient :

- Au sujet je crois légitime d'interpellations qui ont été déposées depuis quelques mois, je parle en l'occurrence de l'interpellation **06-605** concernant la rentabilité des bâtiments du patrimoine financier, l'interpellation **06-606** concernant les appartements à loyer modéré, je parle aussi de l'interpellation **07-601** concernant la salle musique de la Case à Chocs. Je pourrais aussi faire référence à la question écrite sur les Jeunes-Rives **05-801**, qui sont toutes en souffrance depuis bien plus pour certaines que les deux mois qui ont été réglementairement prévus à cet effet. Alors loin de moi l'idée de changer le règlement, je crois qu'il l'a été assez ces dernières heures ou minutes. Je demanderai simplement qu'on l'applique pour commencer! Je n'irai pas jusqu'à dire, comme M.

## Séance de lundi 12 mars 2007

Perdrizat, que cette ville est devenue ingouvernable, mais j'ai l'impression que certains services ont de la peine à être gouvernés.

**M. Daniel Perdrizat**, Président du Conseil communal, déclare :

- La seule chose que je puisse vous dire, s'agissant de votre interpellation concernant la Case à Chocs, c'est que le Conseil communal a adopté ce matin le texte de la réponse. S'agissant des autres points, je ne peux malheureusement pas vous répondre en l'absence de la principale concernée, mais j'imagine que si vous lui posez la question en aparté tout à l'heure, elle va se faire un plaisir de vous répondre.

L'assemblée en prend acte.

Séance de lundi 12 mars 2007

**4  
07-002**

**Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour des travaux d'entretien des annexes est et ouest du Musée d'art et d'histoire et pour des travaux de transformation et de rénovation de la Galerie des amis des arts**

(Du 23 février 2007)

## Séance de lundi 12 mars 2007

**M. Pascal Helle**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Le bâtiment du Musée des Beaux-Arts est un bâtiment unique qui appartient au patrimoine de notre ville, voire même de notre canton. Se soucier de l'enveloppe de ce bâtiment laisse augurer de la bienveillance que l'on a pour ce qui s'y passe. Notre groupe a été favorablement surpris par le devis que le Conseil communal a eu l'obligeance d'ajouter à son rapport et les membres de notre groupe ont relevé que ce devis était remarquablement détaillé, ce qui n'est pas toujours le cas. Malheureusement plus un devis est détaillé, plus il amène de questions. Aussi nous aimerais avoir quelques informations sur le chauffage, qui est un des points importants de ce devis. Nous aimerais savoir si le montant prévu a à voir avec le remplacement des radiateurs ou avec des économies d'énergie? De même, par rapport à un autre point de ce devis, vous nous posez la question de l'accès de ce bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Notre groupe serait plutôt favorable à un monte escalier qu'à une chenillette, mais nous nous posons la question de l'accès possible de l'intérieur du Musée à la Galerie des amis des arts. S'il y avait cet accès, cela permettrait aux personnes à mobilité réduite d'atteindre, par la galerie le musée et il nous semble que ce serait un point positif.

**Mme Fabienne Spichiger**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Les groupes radical et libéral ont lu avec attention le présent rapport et ont bien admis l'urgence des travaux à effectuer. Les deux groupes sont unanimement d'accord qu'il faille entretenir les bâtiments appartenant à la Ville, surtout un tel fleuron. Ils accepteront donc à l'unanimité le présent rapport. Ils se félicitent également du partenariat public-privé, très à la mode ces temps-ci, et de la cohérence et de l'efficacité trouvées par les deux partenaires. Le partage des coûts est correct, car il laisse une liberté d'action pour la SAA et la Ville peut alors se permettre les travaux d'entretien exigés par la servitude.

Nous nous réjouissons également de la rénovation, des modifications et surtout de la valorisation, tant du site par la transformation de l'entrée qui sera mieux mise en valeur, ainsi que de la mise en place d'accès aux personnes à mobilité réduite, que des œuvres exposées grâce à la transformation intérieure qui permettront, nous l'espérons, un intérêt encore plus grand de la part des touristes et de la population de notre Ville. La volonté d'améliorer les conditions de chauffage afin de réduire la consommation d'énergie doit être saluée également. Et ne parlons pas

## Séance de lundi 12 mars 2007

des problèmes d'inondation ainsi résolus. Si le rapport est bien construit et complet, il nous manque cependant deux ou trois informations complémentaires, à savoir : où sera exactement placée l'isolation par rapport aux verrières dans les salles ouest du 1<sup>er</sup> étage, et quel est son coût, montant qui n'est pas répertorié dans le décompte du rapport. Concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, nous pensons que la chenillette n'est pas idéale car elle nécessite l'intervention d'un tiers, ce qui peut être non incitatif pour une visite de musée, contrairement à un accès restaurant par exemple. Il nous semble donc préférable d'investir dans un monte-escalier vu la configuration de l'escalier qui est d'un seul tenant, donc pas aussi compliqué ou onéreux qu'au Bains des Dames par exemple, où soit dit en passant, le problème n'est toujours pas réglé à satisfaction. Autant trouver une solution durable et pratique du moment qu'il y a transformation. Nous avons bien compris cependant que cet investissement est du ressort de la SAA, mais celle-ci ne pourrait-elle pas faire une demande à la Loterie Romande pour le financement supplémentaire par rapport à une chenillette?

Encore juste une remarque, concernant l'assainissement de l'enveloppe, on nous dit qu'à côté des lanterneaux, un faux-plafond spécifique sera posé pour améliorer l'acoustique. Du moment que ce sont principalement des tableaux ou des sculptures qui sont exposées, nous ne comprenons pas vraiment la nécessité de ce faux-plafond. Pourrait-on avoir juste une petite explication?

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste est d'avis que le rapport proposé est de bonne facture. Il le soutiendra par son vote. C'est en toute logique que ces dépenses d'entretien et de rénovation nous occupent aujourd'hui puisque la planification financière 2006 – 2009 intègre une dépense d'investissement de 400'000 francs inscrite, par ailleurs, dans le budget 2007. Précisons que la Société des Amis des Arts assume près des 3/5me des dépenses, ce qui est très louable. Tant la transformation de la Galerie des amis des arts que l'entretien des annexes est et ouest sont justifiés pour des raisons évidentes. On ne peut pas laisser une toiture couverte actuellement de bâches pour éviter des infiltrations d'eau. On se doit de résoudre le problème récurrent des inondations dans deux salles et les mauvais écoulements des eaux de surface. Notre groupe relève avec satisfaction que le projet résout le problème de l'accès aux personnes à mobilité réduite, notre préférence allant au monte escalier, qui ne nécessite pas d'aide de tiers. Il convient aussi de relever les

## Séance de lundi 12 mars 2007

améliorations offertes au niveau énergétique dont les répercussions financières sont bonnes à prendre par les temps qui courent. Nous avons cependant deux questions. Le rapport fait allusion, je cite "à un éventuel revenu locatif que la SAA percevrait, en louant temporairement les locaux à des tiers, appartient à la Ville". Que va faire le Conseil communal pour qu'un revenu locatif puisse être perçu et comment va-t-il faire pour inciter, notamment financièrement, la SAA à trouver un ou des locataires? Pourquoi les charges financières figurant au haut de la page 14 du rapport ne grèvent-elles pas les comptes de l'Urbanisme plutôt que ceux des Affaires culturelles ?

**M. Steven Bill**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Le groupe udc prendra acte de ce rapport et remercie le Conseil communal pour ce rapport complet. La seule question qui a été soulevée a déjà été posée, au sujet de l'accessibilité de cette salle pour les personnes à mobilité réduite. Nous accepterons le crédit.

**M. Thomas Facchinetti** ajoute :

- Deux questions qui n'ont pas directement à voir avec le crédit, mais comme le Conseil communal nous propose d'investir un montant assez appréciable, j'aimerais connaître le positionnement du Musée des beaux-arts de Neuchâtel, par rapport à celui de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le Conseil communal, et cela en Commission financière, nous a dit rechercher, depuis assez longtemps, une collaboration plus étroite avec les deux autres musées des beaux-arts. Or, j'ai appris par la presse, il y a quelques temps, que le Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds allait avoir un nouveau conservateur, le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds ayant décidé de remettre le poste au concours. Alors le Conseil communal de Neuchâtel, ou la Direction des affaires culturelles a-t-elle été consultée dans ce choix et selon le Conseil communal de Neuchâtel, l'avenir des trois musées réside-t-il plutôt dans une fusion des appareils de direction, avec des responsables de site, ou l'avenir réside-t-il dans une coopération très étroite entre ces trois musées ou dans le statu quo?

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- Au sujet des deux autres interpellations qui concernent mes directions, les réponses interviendront encore dans le courant de ce mois, voire au début du mois d'avril, afin que vous puissiez vous déterminer relativement à l'avancement de l'ordre du jour.

## Séance de lundi 12 mars 2007

Je vous remercie de l'accueil que vous avez fait à ce rapport. Comme vous avez pu le constater, il arrive parfois que nous apprenions, de certaines de nos lacunes et nous vous remercions d'avoir soulevé le détail du devis qui vous a été soumis. D'abord sur le plan technique, l'isolation est uniquement posée au niveau des toitures des annexes est et ouest. Il n'est pas question d'apporter une isolation thermique sur les murs car une telle solution ne pourrait se faire qu'à l'intérieur et, dans ce cas, il y aurait une atteinte à la construction architecturale. Nous avons fait les verrières au bâtiment central, mais il n'y a pas de verrières particulières aux annexes. Nous vous proposons dans l'annexe est du SAA d'installer des lambris.

Quel décompte pour l'isolation? Il est compris dans le devis détaillé, au point D, au numéro 224, sous la rubrique étanchéité-ferblanterie. Il ne nous est pas possible de vous donner aujourd'hui le coût précis et le devis détaillé dans le cadre d'une demande de crédit. En effet, en règle générale, une fois le crédit accepté, nous formulons un appel d'offres, sous forme de soumissions, et c'est uniquement dans ce cadre que nous connaissons le détail du poste CFC 24. Evidemment nous travaillons conformément aux normes SIA, en particulier la norme SIA 102.

Encore un élément technique, pourquoi améliorer l'acoustique? Il est vrai que la Galerie des amis des arts a plutôt vocation d'exposer des peintres et des sculpteurs, mais, pour celles et ceux qui se sont rendus, ne serait-ce qu'à un seul vernissage dans cette galerie, il est plus agréable de pouvoir entendre la personne qui s'exprime, voire d'autres orateurs et comme nous avons effectivement réalisé une amélioration de l'acoustique au Musée d'art et d'histoire, il aurait été pour le moins cavalier de ne pas agir dans le même sens avec la Société des amis des arts qui est notre partenaire depuis plus de 50 ans, puisque nos relations datent de 1952.

J'en viens à nos relations. S'agissant de l'éventuel revenu locatif, vous avez relevé, comme le Conseil communal, que, depuis 1952, la Ville n'a effectivement encaissé aucun revenu locatif, mais c'est peut-être parce que nous n'avons pas une politique très collaborante avec la SAA. Nous ne siégeons pas au comité de cette société et c'est une démarche que le Conseil communal souhaite faire auprès de la SAA, leur demander s'il serait envisageable qu'un représentant de la Ville siège de manière permanente au comité du SAA. C'est important puisque nous sommes quand même voisins au niveau du bâtiment, mais que les activités du Musée d'art et d'histoire, en particulier celles du Musée des beaux-arts

## Séance de lundi 12 mars 2007

sont en corrélation étroite avec la SAA et il serait peut-être judicieux de planifier nos différentes expositions de manière plus coordonnée. J'en veux pour preuve, et je m'exprime en tant que Directrice des affaires culturelles et non au nom du Conseil communal, que j'ai pu observer que c'était souvent les mêmes artistes qui étaient exposés à la SAA. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur sur ces artistes qui sont toutes et tous excellents, mais il m'apparaît, et je ne porte à nouveau pas un jugement, de cooptation ou de copinage, ce n'est pas du tout ce que je veux dire, mais certains artistes neuchâtelois mériteraient aussi de pouvoir être exposés à la SAA.

S'agissant du monte escalier, évidemment nous privilégions aussi cette solution. La SAA a bénéficié d'un legs qui lui permet de financer ses travaux, mais elle les finance aussi grâce à un don de la Loterie romande. Comme je l'ai déjà aussi souligné, nos rapports, qui sont déjà bons avec la SAA et si vous acceptez ce crédit ce soir, nos rapports seront encore meilleurs. Je ne m'avance pas trop en disant que nous allons certainement convaincre cette société d'installer un monte escalier et non une chenillette. Il faut aussi dire que, depuis 1952, la problématique de l'accès aux personnes à mobilité réduite à cette annexe est du musée n'est pas résolue.

Au groupe popvertssol, nous dirons qu'il n'y a pas de lien entre le Musée d'art et d'histoire et la SAA. Il s'agit de deux propriétaires indépendants et de deux entités indépendantes et nous n'avons pas prévu, dans le cadre de ces travaux, de créer une liaison directe entre les deux institutions. Il faut aussi relever que la vocation du SAA est différente de celle du musée d'art et d'histoire. Le musée est évidemment ouvert la journée, mais pas le soir, alors que la SAA pourrait aussi prévoir des heures d'ouverture différenciées par rapport à celles du musée. Certes, les vernissages se font le samedi dans les deux institutions, mais il ne serait pas inutile d'aller dans le sens d'une meilleure complémentarité pour faire connaître les deux institutions car elles peuvent créer une dynamique entre elles, surtout s'il y a aussi une politique plus coordonnée en matière d'expositions.

Pourquoi le crédit est-il porté aux Affaires culturelles? C'est dans un souci de transparence. Sauf erreur ou omission, c'est déjà dans le cadre du budget 2006 que nous vous avons proposé d'imputer les amortissements et les intérêts qui concernent le patrimoine de la Ville aux dicastères concernés et cette proposition n'en est pas une puisqu'elle entérine une décision que le Conseil communal a prise l'année dernière et que vous avez approuvée.

## Séance de lundi 12 mars 2007

Le poste chauffage ne prévoit pas particulièrement d'améliorations. C'est en 2003 déjà que nous avons procédé à la rénovation de la centrale de chauffe du collège de la Promenade et les travaux ont également permis le remplacement et l'isolation des conduites de distribution de chaleur. Vous l'avez compris, le Musée d'art et d'histoire et la SAA sont chauffés avec le chauffage à distance des Terreaux. Dans le présent rapport, le poste chauffage ne concerne en fait que l'adaptation du système de chauffage à la nouvelle configuration des lieux. Il ne s'agit pas de changer de système puisque nous avons pris la décision de principe en 2003.

Nous avons aussi vu la mise au concours du poste de conservateur ou conservatrice du Musée des beaux arts de La Chaux-de-Fonds à 80 % avec un délai au 2 avril 2007 pour déposer les candidatures. Nous n'avons pas été consultés, mais nous avons immédiatement pris contact avec le Directeur des affaires culturelles de la Ville de La Chaux-de-Fonds avec lequel nous aurons une séance prochainement. Pourquoi? Parce que les Directions des affaires culturelles des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ont donné mandat, le 5 décembre 2005, avec un délai à fin mars 2006, aux conservatrices et conservateurs des musées des beaux-arts et des musées d'histoire d'analyser l'opportunité et la faisabilité de la création d'un unique musée cantonal des beaux-arts et d'un unique musée cantonal d'histoire, dans la perspective évidemment de la liaison rapide tram-train Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds, mais aussi dans l'esprit général du RUN qui a comme objectif non seulement des synergies, mais des complémentarités entre les diverses infrastructures des trois villes. Il y avait encore une incomбance, c'est que nous ne voulions pas construire de nouveaux bâtiments et il fallait que cela s'implante dans les bâtiments existants. La conclusion intermédiaire des conservatrices et conservateurs des musées, tant des beaux arts que d'histoire a été la suivante : maintenir les infrastructures existantes tout en intensifiant leur collaboration dans le domaine des inventaires, de la conservation des collections, de la programmation des expositions temporaires, mais également du thème des expositions permanentes pour tenter de trouver une identité propre plus spécifique à chacun des musées.

Ces conclusions intermédiaires ont été prises parce que, vous le savez, le nouveau Directeur des affaires culturelles de La Chaux-de-Fonds est entré en fonction en 2006 et il a déjà dû prendre connaissance de ce dossier, mais ces conclusions intermédiaires ne satisfont pas le Conseil communal de Neuchâtel, ce qui veut dire, pour vous répondre très

## Séance de lundi 12 mars 2007

clairement, et pour autant que cela soit faisable économiquement, techniquement et aussi d'un point de vue artistique et culturel, nous souhaitons faire fi du statu quo. Créer deux musées différents pourrait poser des problèmes, notamment s'agissant de la configuration des musées. Par exemple, mettre un seul Musée des beaux arts à La Chaux-de-Fonds pourrait effectivement paraître assez évident. En revanche, mettre un seul Musée d'histoire à Neuchâtel l'est beaucoup moins puisque la configuration de notre Musée d'art et d'histoire n'est pas forcément adaptée à d'immenses expositions temporaires, mais nous n'avons pas mis le dossier dans le tiroir, cela mérite encore un approfondissement des études et des possibilités.

Je reviens au poste de conservateur du Musée des beaux arts de La Chaux-de-Fonds. Nous souhaitons effectivement parler avec le Directeur des affaires culturelles et avec le Conseil communal. Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas du tout d'une immixtion du Conseil communal de Neuchâtel dans les affaires de La Chaux-de-Fonds,. Mais il nous apparaît que, justement, en mettant ce poste au concours, on a peut-être pas évalué les synergies qui pourraient exister entre le Musée des beaux arts de Neuchâtel et celui de La Chaux-de-Fonds, tout en précisant que le poste de conservateur du Musée des beaux arts serait aussi couplé avec des responsabilités au Musée international de l'horlogerie ainsi que je l'ai compris. Nous allons voir si les synergies existent, non seulement avec le Musée, mais aussi d'autres associations, qu'il s'agisse de la SAA, de Kunstart, du CAN, voire de l'Espace culturel de l'OFS. En tout état de cause, cette réflexion devra être faite dans le cadre du contrat d'agglomération que nous avons prévu de conclure avec le Conseil d'Etat et les trois villes.

**M. Pascal Helle** remarque :

- J'aurais besoin d'une précision. Si vous regardez le rapport en pages 8 et 9, il est bien fait mention d'une porte communicante entre le Musée et la Galerie des amis des arts. Cette porte est-elle condamnée, est-elle amenée à être utilisée, permettrait-elle, le cas échéant, un passage d'une institution à l'autre?

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'Urbanisme, complète :

- A mon avis cette porte est condamnée. En tous les cas, lorsque nous avons refait les salles, il n'y a pas eu d'ouverture prévue. Le présent rapport ne vous demande pas un crédit pour créer une ouverture, mais j'admetts que la question mérite d'être réexaminée, le cas échéant, mais

## Séance de lundi 12 mars 2007

pour autant qu'il y ait de réelles synergies entre les expositions données à la SAA et les expositions du Musée d'art et d'histoire, étant précisé que nous n'allons pas proposer à la SAA de mettre un collaborateur à leur disposition alors qu'elle n'aurait pas de personnel disponible pour assurer cet accès. Nous allons étudier cela et vous répondre, mais cela pourrait uniquement être envisageable si c'est raisonnable et si cela répond à un besoin.

**M. Blaise Horisberger** déclare :

- Cette question émanait de notre réflexion concernant les possibilités d'accès pour des personnes à mobilité réduite et de savoir s'il était possible d'envisager l'installation d'un seul système pour franchir les rampes d'escalier, soit en l'occurrence au sein de la Galerie des amis des arts et que pour les personnes à mobilité réduite, il soit possible, par cet accès, d'accéder au Musée d'art et d'histoire plutôt que doubler le système d'accès afin d'arriver directement au musée.

**Mme Valérie Garbani**, Directrice de l'urbanisme, déclare :

- J'ai bien compris votre question, mais ce serait idéal si les horaires d'ouverture de la SAA étaient les mêmes que ceux du Musée. C'est pour cela que j'ai répondu dans ce sens. Pourquoi un monte escalier est mieux qu'une chenillette? Parce qu'il y aura la rampe qui arrive au rez-de-chaussée, dans l'annexe est, mais, ensuite, il faut pouvoir monter aux salles du 1<sup>er</sup> étage de la SAA et un monte escalier permet une autonomie, comme chacun l'a relevé, ce qu'une chenillette ne permet pas. La proposition du monte escalier ou de la chenillette est déjà de pouvoir accéder dans l'ensemble de l'annexe est et si on peut l'étendre au-delà, on le fera, mais pour autant que ce soit objectivement défendable.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Conseil général de se prononcer sur l'arrêté concernant la demande de crédit. Au vote, **l'arrêté est adopté par 36 voix sans opposition**.

Séance de lundi 12 mars 2007

Discussion en second débat. Les articles premier, 2 et 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 36 voix contre 0

**Arrêté**

**concernant une demande de crédit pour des travaux d'entretien des annexes est et ouest du Musée d'art et d'histoire et pour des travaux de transformation et de rénovation de la Galerie des Amis des arts**

(Du 12 mars 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

**Article premier.**- Un crédit de 994'000 francs, dont à déduire 594'000 francs au titre de participation financière de la Société des Amis des arts, est accordé au Conseil communal pour des travaux d'entretien des annexes est et ouest du Musée d'art et d'histoire et pour des travaux de transformation et de rénovation de la Galerie des amis des arts.

**Art.2.**- Cet investissement fait l'objet d'un amortissement de 2,5 % à la charge de la Section des affaires culturelles.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 mars 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot

**5  
05-503**

**Postulat des groupes radical et libéral, par  
M. Christian Boss et consorts, intitulé  
«Pour une politique d'entretien  
responsable et durable du domaine public»**

(Déposé le 7 novembre 2005) :

Voici le texte de ce postulat : "Le domaine public communal comprend notamment les chaussées, les trottoirs, les chemins pour piétons, les rives, les places et jardins publics ainsi que les ouvrages d'art tels que ponts, passerelles, murs de soutènement, etc.

Il forme un ensemble important de notre patrimoine et infrastructures de base qui, comme les bâtiments, requiert des mesures d'entretien suffisantes afin d'empêcher sa dégradation et par-là même de garantir son utilisation en toute sécurité.

Dès lors que ces dernières cinq années les demandes de crédits d'entretien de type urgent ont eu tendance à se multiplier, le Conseil communal est prié:

- ◆ d'établir un inventaire sommaire de l'état de vieillissement des ouvrages faisant partie du domaine public, voire aussi du domaine privé communal;
- ◆ de déterminer le montant annuel des charges qui devraient être dédiées à l'entretien courant des ouvrages faisant partie du domaine public;

## Séance de lundi 12 mars 2007

- ◆ de déterminer le montant annuel des investissements qui devraient être dédiés à l'entretien lourd, respectivement à la rénovation et au renouvellement des ouvrages faisant partie du domaine public;
- ◆ d'établir un bilan annuel des charges et des investissements qui ont été, entre 1995 et 2005, consacrés à l'entretien du domaine public;
- ◆ d'établir un bilan global mettant en évidence les forces et les faiblesses de la politique d'entretien menée jusqu'ici, ce bilan précisant également les voies et moyens requis pour assurer le maintien durable de la substance formant le domaine public".

Ce postulat a fait l'objet d'un **développement écrit** : "La demande de crédit 05-023 concernant la réfection de la passerelle de Serrières met en évidence qu'un entretien insuffisant des ouvrages constitutifs du domaine public peut non seulement impliquer une sérieuse mise en danger d'autrui, mais aussi conduire à des restrictions d'utilisation des ouvrages défaillants, notamment lorsque leur entretien conforme ne peut être garanti faute de moyens financiers.

La passerelle de Serrières ne fait qu'allonger la liste des demandes de crédits urgents votés pour la réfection d'ouvrages sérieusement atteints dans leur substance.

En effet, d'autres ouvrages tels que les murs de soutènement du chemin des Mulets, du chemin du Petit Pontarlier, du chemin de la Papeterie, de la rue de la Main ont fait l'objet de crédits urgents d'assainissement.

Sans devoir se muer en expert, il suffit de porter un regard attentif au domaine public pour se rendre compte que de nombreux éléments, par ex. diverses portions des berges du lac à la hauteur de la baie de l'Evoile ou encore l'imposant mur de soutènement bordant la rue des Bercles, sont caractérisés par un état de dégradation inquiétant.

Bien que le rapport d'information 05-022 du Conseil communal concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissements 2006-2009 fixe une série de priorités quant à l'entretien du patrimoine bâti de notre ville, il n'en demeure pas moins que l'entretien du domaine public demeure, en quelque sorte, le parent pauvre parmi l'ensemble des mesures d'entretien planifiées.

En effet, le rapport du Conseil communal laisse entrevoir que les moyens financiers prévus pour l'entretien d'ouvrages pouvant être

## Séance de lundi 12 mars 2007

autofinancés (par ex. renouvellement des infrastructures des services industriels ou des conduites d'évacuation des eaux usées) seront bien plus conséquents que ceux destinés aux ouvrages ne pouvant pas être entretenus par le biais de mécanismes d'autofinancement.

Au-delà du fait que les intentions du Conseil communal en matière d'entretien et de maintien du patrimoine public vont dans la bonne direction, il importe, par le biais du présent postulat, que le Conseil général puisse disposer d'une plus grande clarté sur les enjeux actuels et futurs liés à l'entretien des ouvrages constitutifs du patrimoine public.

Ce postulat en est au stade de la discussion.

**M. Raymond Maridor**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je vous dirai d'emblée que le groupe socialiste a le souci de la thématique, mais est cependant très partagé sur l'utilité de ce postulat, avec cependant une majorité de sceptiques quant à son bien-fondé. Nous sommes conscients que le Conseil communal veille à ce que des restrictions soient effectuées, tant dans les investissements que dans les frais de fonctionnement du domaine public communal. Il en est aussi de même dans l'entretien du patrimoine immobilier, financier et administratif, crise financière oblige.

Nous partons de l'idée que ces restrictions financières ont été effectuées avec sérieux, sur la base de critères tant politiques que techniques. Aussi, plusieurs d'entre-nous sont de l'avis que ce postulat n'apporte rien, en ce sens qu'il traite de considérations que la Direction des travaux publics connaît très bien. Il faut également savoir que les services techniques des Travaux publics ont informé la sous-commission financière IV a réitéré reprises, ces informations ont d'ailleurs été rapportées en Commission financière. Néanmoins, concernant l'amendement de popvertssol, le groupe socialiste y est favorable à part la puce no 3 qui nous paraît superflue. Cet amendement apporte un aspect plus politique que technique qui n'est pas pour nous déplaire. Dans l'hypothèse où ce postulat amendé devait être accepté, nous souhaiterions que le Conseil communal informe notre assemblée non seulement sur les aspects techniques, mais aussi sur les autres aspects, en particulier politiques et environnementaux. Par exemple en donnant une priorité aux trottoirs par rapport aux routes. Nous sommes en effet d'avis qu'il convient de trouver un équilibre entre ces considérations.

## Séance de lundi 12 mars 2007

**M. Marc-André Bugnon**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Pour commencer le groupe udc acceptera le postulat. Par contre, nous nous demandons si une motion ou un postulat sont les bons moyens pour résoudre ce genre de problème. Depuis presque trois ans que nous siégeons dans ce parlement, nous avons constaté que le manque d'entretien de notre patrimoine est un fait récurrent et qu'il n'existe pas de volonté réelle du Conseil communal, et depuis quelques minutes d'un groupe politique d'y remédier. Les dossiers relatifs à ce domaine pleuvent inlassablement devant notre plenum. La liste est bien longue. De plus, en lisant les comptes 2006, nous pouvons constater qu'une quinzaine de postulats et de motions ont plus de 10 ans d'âge, avec un record, pour un postulat de 27 ans! Devant ces faits, nous appelons les citoyens de notre ville à bien réfléchir pour l'année prochaine pour, enfin, avoir à l'avenir, un Conseil communal qui se soucie un peu plus de la volonté du Conseil général et de la population.

**M. Jocelyn Fragnière**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Une partie de notre groupe désire attendre la réponse du Conseil communal avant de prendre position sur le postulat. Il nous semble que la détermination d'un montant annuel devant être affecté à l'entretien courant des ouvrages faisant partie du domaine public pourrait avoir un effet pervers. Il se pourrait en effet que l'on tende à prévoir un entretien trop pointilleux, voire luxueux et donc trop coûteux. Afin d'éviter de tomber dans ce type de travers, notre groupe soumet à votre Autorité une proposition d'**amendement** que nous vous encourageons à accepter. En cas d'acceptation de notre amendement, la majorité du groupe votera le postulat. Voici le texte de l'amendement : " **le Conseil communal est prié**:

- **d'établir un inventaire sommaire de l'état de vieillissement des ouvrages faisant partie du domaine public, voir aussi du domaine privé communal;**
- **de définir les niveaux d'entretien minimum, moyen et maximum envisageables pour le domaine public communal;**
- **de présenter un comparatif avec les politiques et budgets d'entretien du domaine public de communes équivalentes en Suisse et dans les pays limitrophes;**
- **de déterminer sur ces bases les montants annuels des charges qui devraient être dédiées à l'entretien courant des ouvrages faisant partie du domaine public;**
- **de déterminer sur ces bases les montants annuels des investissements qui devraient être dédiés à l'entretien lourd,**

## Séance de lundi 12 mars 2007

**respectivement à la rénovation et au renouvellement des ouvrages faisant partie du domaine public;**

- **d'établir un bilan annuel des charges et des investissements qui ont été, entre 1995 et 2005, consacrés à l'entretien du domaine public;**
- **d'établir un bilan global y compris environnemental (impacts et consommations de ressources et d'énergie) mettant en évidence les forces et les faiblesses de la politique d'entretien menée jusqu'ici, ce bilan précisant également les voies et moyens requis pour assurer le maintien durable de la substance formant le domaine public."**

**M. Christian Boss**, porte-parole des groupes radical et libéral, déclare :

- Le Développement a été fait, les interventions socialistes nous poussent à réagir. Je crois me souvenir qu'un postulat est une demande d'étude. La motivation de cette demande a été faite. Nous ne demandons ni plus ni moins qu'avoir une vision tournée vers l'avenir car gouverner, c'est prévoir.

Le développement fait par le groupe socialiste s'apparente à une vision passéeiste et les difficultés financières qui ont dicté certaines restrictions dans les choix opérés au niveau de l'entretien. C'est une réalité, mais c'est justement à cause de ces problèmes, à cause des demandes de crédits urgentes dont nous avons été gratifiés ces dernières années et dont nous serons encore gratifiés ces prochaines années, que nous souhaitons simplement, au nom de la transparence, savoir quelle est l'ampleur des moyens à mettre en œuvre pour que nos trottoirs, nos routes, nos chemins soient entretenus convenablement. C'est dans cet esprit que nous sommes intervenus et je me plaît à rappeler que ce postulat s'inscrit dans la directe ligne d'un postulat socialiste, sauf erreur, à propos de l'entretien des bâtiments, postulat qui avait été accepté.

La deuxième motivation pour accepter ce postulat, c'est qu'il s'inscrit parfaitement dans les lignes directrices de la planification des investissements que le Conseil communal nous a proposée et que nous avons accepté. S'agissant des propositions d'amendements du groupe popvertssol, nous ne nous y opposerons pas. Nous avions, à l'époque, estimé que pousser le bouchon trop loin, poser trop de questions était une bonne raison de refuser. Nous sommes contents que vous souhaitiez aller plus loin et nous vous suivrons dans ce cas de figure.

## Séance de lundi 12 mars 2007

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Cette fois il est urgent de débattre de cette question et le Conseil communal accepte le postulat et son amendement, mais sous-amendé. Notre acceptation n'est pas une surprise. Ce postulat s'inscrit parfaitement dans le programme politique de notre Ville, dans lequel nous exposons l'entretien du domaine public comme une priorité. Le rapport de la Commission financière, à propos de ce programme, disait : "Pour terminer, la Commission financière a trouvé dans ce rapport une vision et un projet collectif avec des transversalités dans presque tous les domaines. Elle a également découvert une perspective de développement cohérente, un tracé et une direction à suivre. Le postulat va dans la même direction.

Le Conseil communal, sur la question de l'entretien du domaine public, s'est exprimé à plusieurs reprises. J'ai le sentiment que le groupe UDC confond Conseil général avec Conseil communal. Nous sommes motivé à entretenir le domaine public, mais nous n'avons pas été suivi par le Conseil général. Souvenez-vous, à l'occasion du débat sur le rapport **06-003**, nous tirions un bilan. A l'aide des outils informatiques développés au sein des Travaux publics, nous sommes aujourd'hui en mesure de mieux illustrer et estimer la situation globale en ce qui concerne le domaine public dit construit. Le constat est sans appel. Près de 50 % de notre équipement de base se trouve dans un état estimé de médiocre à très mauvais. En termes de chiffres, il faudrait théoriquement intervenir de manière immédiate et urgente sur quelque 50'000 m<sup>2</sup>. Nous articulions ensuite un certain nombre de chiffres. Nous parlions de 7 millions de francs, non pas pour donner dans le luxe, mais tout simplement pour éviter une véritable bombe à retardement.

Au-delà du domaine public construit, n'oubliez pas qu'il est aussi nécessaire d'accorder une attention toute particulière au secteur dit naturel. Là aussi le Conseil communal s'exprimait sur cette question et nous disions qu'actuellement nous intervenons dans ce domaine davantage au coup par coup, sans une véritable politique préventive d'entretien. Le postulat déposé le 7 novembre 2005, nous y sommes précisément, met l'accent sur cette lacune. Pourquoi? Parce que, d'une part il y a des restrictions budgétaires, d'autre part parce que, depuis plusieurs années, nous avons sous-estimé volontairement ou pas je l'ignore, les moyens à investir dans l'entretien du domaine public.

Et vous, qu'avez-vous dit à propos de l'entretien du domaine public? Le groupe socialiste s'inquiétait lui aussi, lors du débat sur le plan général

## Séance de lundi 12 mars 2007

d'évacuation des eaux : "le programme de législature que nous venons de traiter met clairement en évidence que des efforts majeurs devront être entrepris dans le domaine de l'entretien de notre patrimoine construit, comme c'est présentement le cas avec le PGEE. Dans pareil contexte et sans attendre le traitement des postulats **05-501 et 05-503**, le Conseil communal peut-il nous dire s'il entend traiter de manière analogue les questions liées non seulement à l'entretien de notre patrimoine immobilier, mais également de notre domaine public, lequel comprend notamment les rives, les chaussées, les trottoirs et une multitude d'ouvrages d'art. Cette question est d'autant plus motivée que nous avons été confrontés à plusieurs reprises ces dernières années à des demandes de crédit d'entretien ou de rénovation d'immeubles motivés par une soudaine urgence qui aurait pu être anticipée grâce à des instruments de planification". Voilà qui a le mérite de la clarté.

D'autres s'inquiètent dans d'autres domaines, par exemple celui concernant le patrimoine immobilier, postulat **05-501** et l'intérêt est tout aussi marqué des groupes de droite comme de gauche. Le groupe popvertssol : "Il est effectivement temps que le Conseil communal gère mieux son patrimoine immobilier et qu'il soit conscient qu'en laissant aller les choses, cela coûte beaucoup plus cher à la collectivité qu'en entretenant régulièrement son patrimoine immobilier".

Il en va évidemment de même avec le domaine public dont les sollicitations sont plus importantes. Je cite encore le groupe socialiste : "J'abonde dans le sens du préopinant, le groupe socialiste accepte aussi ce postulat et trouve tout à fait important que la Ville gère ses bâtiments avec un suivi qui ne soit pas celui de l'urgence, mais celui de la réalité des améliorations ou des rénovations à faire dans ses bâtiments. J'ai l'impression que le Conseil communal n'est pas tellement éloigné de ces décisions puisque nous avons voté une planification financière dans laquelle un objet traite de cela. Finalement donc allons tous, main dans la main pour voter ce postulat".

Oui, main dans la main pour l'entretien et je l'espère aussi pour ce postulat qui va dans le même sens, du moins dans le même esprit. Il s'agit donc pour le Conseil communal, de poursuivre les travaux dans le sens de l'appréciation globale et d'une solution globale dans la question de l'entretien du domaine public avant qu'il soit trop tard et qu'il faille agir justement dans l'urgence. Nous constatons simplement que le Conseil communal a tiré la sonnette d'alarme en 2005 déjà. Il a annoncé la couleur assez tôt, mais qu'il n'a pas été suivi, du moins pas totalement. Nous étions sans doute en avance sur notre temps. Il nous rattrape

## Séance de lundi 12 mars 2007

aujourd'hui, mais nous croyons que chacun a une conscience du problème plus affinée. Nous vous demandons donc d'accepter ce postulat et son amendement, toutefois sous-amendé puisque le Conseil communal vous prie de retirer la "troisième puce", celle qui souhaite que nous présentions "un comparatif avec les politiques et budget d'entretien du domaine public de communes équivalentes en Suisse et dans les pays limitrophes". Elle nous paraît superfétatoire.

Si nous définissons des niveaux d'entretien minimum, moyen et maximum, ce qui évitera toute confusion éventuelle avec la notion de luxe, vous aurez trois variantes et vous verrez les conséquences des investissements. Si nous faisons cela, nous devons forcément effectuer un certain nombre de comparaisons, mais nous n'avons pas besoin de faire des comparaisons européennes de politique d'entretien du domaine public des pays limitrophes, voire même des communes ou des cantons limitrophes car chaque canton et chaque commune a une politique d'entretien du domaine public qui n'a pas forcément démarré en même temps au point zéro. Il y a forcément des différences de niveau. Ce qui nous paraît beaucoup plus important c'est de savoir où se situe la limite de l'entretien que nous devons avoir sur notre commune, pour ne pas donner dans le luxe, mais pas non plus dans la médiocrité qui nous conduit à avoir des bombes à retardement. Ce paragraphe n'est pas nécessaire et surtout, il nous obligerait aussi à noircir du papier. Rassurez-vous, le Conseil communal fait son travail au mieux des moyens qu'on lui donne, mais il n'est pas nécessaire de faire de grandes études sur les pays limitrophes.

Je suis heureux d'entendre que le groupe socialiste est partagé et je comprends qu'il le soit car la question n'est pas simple, mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que si nous n'agissons pas en conséquence, nous allons nous trouver très rapidement dans une situation que nous ne pourrons plus assumer en termes de financement pour l'entretien du domaine public.

**M. Didier Rochat** ajoute :

- Il ne faut pas mélanger ce qui est "investissement" de ce qui est "fonctionnement". Les frais de fonctionnement étant dans le budget ordinaire de la commune et nous partageons le souci. Les indicateurs ont été donnés. Il semblerait même que nous ayons de nettement meilleurs indicateurs en matière de routes qu'en matière de bâtiments. Il nous apparaît que c'est vraiment dans le budget de fonctionnement que cela doit être inséré et donc le budget de fonctionnement est proposé

## Séance de lundi 12 mars 2007

par le Conseil communal. Finalement faire une longue étude pour arriver à la conclusion qu'il faut que nous augmentions le budget de fonctionnement me semble aller à contre sens de ce que vous proposez puisqu'il ne s'agit pas de faire de grands investissements dans de nouveaux domaines, il s'agit simplement d'entretenir ce qui existe et de ce côté, un petit clin d'œil à la droite en disant que si les budget de fonctionnement doivent être conséquents, il faut aussi que les rentrées fiscales le permettent.

**M. Blaise Horisberger** intervient :

- Le Conseil communal nous a rappelé en long et en large nos déclarations concernant l'entretien du patrimoine financier et administratif. Il s'agissait des immeubles et pas du domaine public et je ne pense pas que l'on puisse sans autres faire une comparaison ou assimiler domaine public et immeubles. En cela j'ai trouvé le parallèle un peu abusif. J'ai, par contre, le souvenir que lorsque le Conseil communal nous a proposé un rapport sur l'entretien du domaine public, je m'étais peut-être, en total bêtotien, donné la peine de faire le tour des sites dans les rues de la commune qui étaient présentées comme particulièrement dégradées et je dois dire que j'avais eu de la peine à détecter le moindre nid de poule. Par contre il semblerait que dans les immeubles il y ait des niveaux de dégradation qui sont bien plus visibles et dramatiques que cela. C'est la raison pour laquelle il nous paraît important d'avoir trois niveaux d'entretien du domaine public, mais aussi un comparatif avec des situations ailleurs, dans d'autres communes.

Au risque d'écorcher les oreilles de Mme Wicky, je ferai référence au terme de "Benchmarking" qui, en général, apparaît plus souvent qu'à son tour dans la bouche des milieux économiques, financiers et de droite. Il semblerait que lorsque l'on ne parle plus de Benchmarking, mais de comparatif, tout à coup cela hérissé les poils de certains qui, par ailleurs apprécient le mot anglais. Je ne vois donc pas pourquoi, dans ce cas, quel serait le risque, la peine de vouloir faire un comparatif avec la situation dans d'autres communes, cela d'autant plus qu'il s'agit d'entretien du domaine public. Il me semble que l'entretien du domaine public ne fait pas 2, 5, 10 ou même 20 ans qu'il est fait dans les communes de pays industrialisés, mais probablement 50 ou 100 et que la situation est apparemment stabilisée et que peu importe quelle est la situation des différentes communes. Il me semble que l'on doit pouvoir faire ce genre de comparatif, qu'il est probablement même fait déjà par les milieux directement concernés qui se soucient de savoir ce qui se passe ailleurs et je ne vois pas pourquoi le Conseil communal devrait

## Séance de lundi 12 mars 2007

refuser d'informer son Conseil général sur la situation dans d'autres communes en Suisse et dans les pays limitrophes, de façon à lui donner la possibilité de juger du bien-fondé de ses propositions. J'espère que le Conseil général acceptera notre amendement dans son intégralité.

**Mme Maria Angela Guyot** ajoute :

- Je crois qu'ici la question n'est pas de savoir si le Conseil communal doit nous donner des rapports, elle est de savoir si le Conseil général peut être informé, par des informations que détient le Conseil communal, pour avoir un tableau synoptique puisque, tous les quatre ans, nous devons nous prononcer sur une planification quadriennale des investissements. Dès lors, si on répond au postulat, nous aurions bien à l'avance une idée claire de la situation et ensuite nous prendrions beaucoup moins de temps à travailler sur les rapports et probablement encore moins de temps à accorder à ce genre d'objets dans nos séances.

**M. Marc-André Bugnon** précise :

- Nous allons **sous-amender** l'amendement du groupe popvertssol. La troisième puce sera : "**de présenter un comparatif avec les politiques et budgets d'entretien du domaine public des communes équivalentes en Suisse**".

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Lorsque le groupe socialiste s'exprime sur la notion d'investissement et d'exploitation, nous avons une vision, comme le postulat, qui est beaucoup plus large. Ce que nous vous proposons c'est une question d'investissements. En termes d'exploitation, je ne sais pas exactement à quoi vous faites allusion, s'il s'agit des crédits de construction, ils sont de l'ordre de 300'000 francs par année. Mais ce n'est pas cela. Ce que nous voulons, comme cela a été dit sur les bancs udc, c'est une planification sur le long terme et cela ne signifie pas encore que tout ce qui sera dans la planification sera forcément réalisé dans un délai court moyen ou long. Cela doit faire l'objet d'une décision de votre Conseil. Le postulat va dans le sens de la volonté du Conseil communal, dans celui du programme politique du Conseil communal et le Conseil communal maintient son amendement en souhaitant ne pas devoir se lancer dans des études comparatives démesurées, notamment parce que, peu importe la situation des autres communes disait le porte-parole du groupe popvertssol, nous ne le pensons pas car comparaison n'est

## Séance de lundi 12 mars 2007

toujours raison dans ce domaine ne fonction de l'histoire et de la situation des différentes villes que nous pourrions étudier.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il propose au Conseil général, puisque l'amendement du groupe popvertssol comporte 7 paragraphes, de passer en revue chaque paragraphe et voter chacun d'entre eux. D'abord il met au vote le deuxième paragraphe qui est **accepté par 35 voix sans opposition**. Au troisième paragraphe, le président propose d'opposer le sous-amendement de l'udc à l'amendement popvertssol et ensuite affronter le vainqueur à celui du Conseil communal qui propose de supprimer ce paragraphe. L'amendement du groupe udc a été **accepté par 16 voix contre 13**. Il est ensuite opposé à celui du Conseil communal. Le Conseil général **accepte l'amendement du Conseil communal par 22 voix contre 12**. Cela signifie que le troisième paragraphe est supprimé. Les 4me et 5me paragraphes sont également amendés par le groupe popvertssol et ces amendements **sont adoptés par 34 voix sans opposition**. Au paragraphe 7, le Conseil général **accepte l'amendement par 32 voix contre 3**.

Quant au postulat amendé il est **adopté par 35 voix contre 1**. Il a la teneur suivante :

" **le Conseil communal est prié:**

- ◆ **d'établir un inventaire sommaire de l'état de vieillissement des ouvrages faisant partie du domaine public, voire aussi du domaine privé communal;**
- ◆ **de définir les niveaux d'entretien minimum, moyen et maximum envisageables pour le domaine public communal;**
- ◆ **de déterminer, sur ces bases, les montants annuels des charges qui devraient être dédiés à l'entretien courant des ouvrages faisant partie du domaine public;**
- ◆ **de déterminer, sur ces bases, les montants annuels des investissements qui devraient être dédiés à l'entretien lourd, respectivement à la rénovation et au renouvellement des ouvrages faisant partie du domaine public;**
- ◆ **d'établir un bilan annuel des charges et des investissements qui ont été, entre 1995 et 2005, consacrés à l'entretien du domaine public;**
- ◆ **d'établir un bilan global y compris environnemental (impacts et consommations de ressources et d'énergie) mettant en évidence les forces et les faiblesses de la politique d'entretien menée jusqu'ici, ce bilan précisant également les voies et moyens**

Séance de lundi 12 mars 2007

**requis pour assurer le maintien durable de la substance formant  
le domaine public.**

**6  
06-301**

## **Motion du groupe popvertssol, par M. Blaise Horisberger et consorts, concernant la révision des plans d'alignement.**

(Déposée le 13 mars 2006)

Voici le texte de cette motion qui en est au stade de la discussion :  
**"Nous demandons au Conseil communal de réviser l'ensemble des plans d'alignement de la Ville de Neuchâtel, à la lumière entre autre de son plan d'aménagement".**

Elle est assortie du **développement écrit** suivant : "Vu l'ancienneté de plusieurs alignements (ou plans d'alignement) – certains datent de plus d'un siècle – et dans le but d'assurer un développement harmonieux sur le plan urbanistique de notre ville, nous demandons de procéder à une analyse de chaque alignement.

Les intentions urbanistiques d'une certaine époque n'ayant plus la même pertinence aujourd'hui, les projets de développement de bâtiments, de rues ou de quartiers à la base des alignements doivent faire l'objet d'une réévaluation".

**L'urgence demandée a été refusée par 27 voix contre 6 lors de la séance du Conseil général de lundi 27 mars 2006.**

### **Amendement du Conseil communal**

*"Nous demandons au Conseil communal de réviser d'étudier la révision de l'ensemble des plans d'alignement de la Ville de Neuchâtel, à la lumière entre autre de son plan d'aménagement".*

## Séance de lundi 12 mars 2007

**M. Jonas de Pury**, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

- Les groupes radical et libéral s'opposeront à la motion du groupe popvertssol. En effet, il s'agira, si nous devions l'accepter, d'une tâche colossale qui sera confiée aux Travaux publics. Qui dit tâche colossale, dit aussi coûts colossaux et uniquement pour ce qui est de l'étude. Et ces coûts seront-ils bien utiles? La réponse est non et ceci pour plusieurs raisons. En premier lieu, si je me souviens bien de la genèse de cette motion, elle a été déposée dans l'émotion qui suivait notre débat fleuve sur le projet non moins fleuve concernant la réalisation de certains de ces plans d'alignement. Ne rien faire en matière de plan d'alignement, par quoi cela se traduit-il? Par rien! Même pas par le maintien d'une insécurité juridique.

Les propriétaires de terrains frappés de plan d'alignement le connaissent depuis longtemps car ces plans sont anciens. Que reste-t-il? Une certaine insécurité économique pour les propriétaires de ces terrains, bâtiments, bordiers de rues frappées de plan d'alignement. Cette insécurité économique se traduit par la possibilité de voir leur jardin rogné de quelques mètres, la possibilité toute théorique, dans certains cas, de voir des bâtiments frappés de mention de précarité et être détruits en cas de réalisation du plan d'alignement et ceci sans indemnités pour les propriétaires. Mais au moment où ils ont réalisé leur ouvrage, où ils les ont acquis, ils en tenaient compte car ces plans d'alignement, dans la plupart des cas, existaient déjà.

Réviser les plans d'alignement, c'est faire une fleur gratuite aux propriétaires actuels de ces bâtiments frappés d'alignement, mais ce n'est pas tout, c'est aussi péjorer la situation de la Ville car si, aux yeux de nos prédécesseurs, un plan d'alignement pouvait être utile, qu'à nos yeux d'aujourd'hui il ne le paraît plus, rien ne nous permet de savoir ce qu'il en sera dans 50 ou 100 ans. Cela veut dire, si nous renonçons à certains plans d'alignement qui sont entrés en vigueur que si le besoin s'en faisait sentir et qu'il fallait re-exproprier des morceaux de terrains sur lesquels nous avions renoncé à l'alignement, nous repasserions à la caisse. Il n'y a donc pas de raisons de renoncer à un plan d'alignement qui existe. C'est également faire fi de la sagacité de notre propre Autorité et de celle de nos successeurs puisque, en fin de compte, chaque fois que l'on réalise un projet d'envergure et d'importance, on corrige de toute façon le plan d'urbanisme ou le plan de quartier, mais on finit toujours par les réviser et les revoir complètement. Alors, faire l'exercice à blanc, en absence de projets concrets, cela ne sert à rien. Par contre, nous

## Séance de lundi 12 mars 2007

avons toujours le loisir de refaire l'exercice quand les projets concrets surviennent, avec une exception peut-être qui nous choquait, c'est quand, tout à coup, l'exécution d'un plan d'alignement pourrait favoriser de manière incroyablement importante le propriétaire d'une parcelle et où l'intérêt public pourrait paraître moins grand. Il y avait un cas dans le dossier des Ribaudes qui nous avait beaucoup agité à l'époque.

Nos deux groupes, à l'unanimité, estiment que c'est inutile et que nous pouvons nous prononcer au cas par cas le moment venu et que brasser du papier et redessiner les plans pour la millième fois sans application concrète ne sert à rien. Nous refuserons donc la motion.

**Mme Maria Angela Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare :

- Nous sommes aussi d'avis qu'un plan d'alignement a une raison d'être révisé dès lors qu'il y a un motif et que faire un exercice de ce genre sans un réel besoin reviendrait à surcharger l'administration et lorsque l'on voit qu'il y a des motions qui traînent depuis 27 ans, nous n'en avons pas besoin d'une supplémentaire qui ne remplit pas un besoin bien senti. Nous refuserons et la motion et l'amendement du Conseil communal.

**M. Philippe Loup**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je serais tenté de dire que je m'aligne sur les préopinants, quoi que... Il est vrai que cette motion a été déposée, pas seulement en relation avec le plan dans sa généralité, mais aussi dans un point particulier qui a été relevé par M. de Pury. Je crois que c'est vrai que c'est un élément intéressant car, justement, on voyait là qu'un des éléments qui doit travailler pour qu'un plan d'alignement soit toujours adapté à la situation, c'est l'intérêt général. Il est vrai que, parfois, on doit un peu se forcer pour voir si l'intérêt général est véritablement respecté ou encore pris en compte. Dire que le plan d'alignement est ancien et qu'il faut le rénover parce qu'il ne correspond plus pourrait être juste de prime abord. D'ailleurs un membre du groupe libéral, il y a 100 ans, il s'appelait Philippe Godet, s'était totalement élevé contre le plan d'alignement du centre-ville qui voulait que, pour des raisons sanitaires, on enlève la rue Fleury et que l'on fasse un grand axe du Banneret au Coq-d'Inde. Peut-être que c'est encore dans le plan d'alignement actuellement, mais, visiblement cela ne va pas être adapté tout de suite. L'évolution de la ville ce n'est pas le plan d'alignement qui la fait, c'est beaucoup plus le plan d'aménagement. C'est cela qui est important. Et heureusement, le plan d'aménagement est révisé. Notre premier, assez bien construit, en

## Séance de lundi 12 mars 2007

1937, a été révisé en 1992 et c'est avec celui-là que nous travaillons et un des éléments forts est de dire que cette ville a trois pôles. Serrières, le Crêt-Taconnet et Monruz. Evidemment, à l'époque où on a fait le plan d'alignement, pour la plus grande partie de ce qu'il est actuellement, on ne pensait pas ainsi. Il va de soi que tout a changé. Alors si on ne pensait pas à ces trois pôles, le plan est-il caduque? Non, il s'adapte et je crois qu'il faut faire confiance à l'Autorité exécutive pour savoir l'adapter quand il convient et cela pour l'intérêt général et le développement de la ville en pensant à ces axes de développement que j'ai cités tout à l'heure.

Un cas, c'est la rue de Fahys. Nous avons là une modification du plan d'alignement, tout à fait intelligente et intéressante pour la construction de bâtiments et de logements supplémentaires dans cette ville. Je sais que les motionnaires avaient déclaré que dans le plan d'alignement, par exemple, la rue de la Boine doit continuer par Pertuis-du-Sault, comme une grande avenue qui monterait jusqu'au Cadolles. C'est une illusion et c'est faire fi de l'intelligence et de la crédibilité de l'Exécutif de penser qu'il serait imaginable de faire cela. Je ne crois donc pas que nous ayons besoin de le réviser complètement car cela voudrait dire que nous avons tellement peu confiance dans l'Exécutif qu'il faudrait absolument vite le réviser car il risque d'en venir à élargir le Pertuis-du-Sault et de raser la rue Fleury. Je ne crois pas que nous en soyons là. Par contre, de cas en cas, cela mérite d'être révisé et je pense que ce serait bien, et c'est important, que la Commission du plan d'alignement, qui existe et qui est dotée de membres et qui ne se réunit jamais, qu'elle se réunisse. Elle devrait déjà le faire pour évaluer ce plan, et voir de quoi il en retourne et de quoi il est constitué. Il serait bien que la Directrice de l'urbanisme s'engage à réunir la Commission du plan d'alignement justement pour dire de quoi il en retourne et quand et comment on le modifie.

La deuxième chose importante serait que, quand nous avons des révisions significatives, comme aux Fahys, que la Commission du plan d'alignement soit aussi, comme elle l'a été, appelée à siéger. Ainsi on perçoit que l'intérêt général n'est pas clairement établi car le plan d'alignement précise que nous devrions faire cela, mais, finalement, selon l'intérêt général, ce n'est peut-être pas forcément nécessaire et cela implique des moments de grande effervescence comme nous en avons eu le 13 mars 2006. Le groupe socialiste considère qu'une révision complète n'est pas à l'ordre du jour et qu'il faut traiter au cas par cas et que c'est ainsi que la ville se développe.

## Séance de lundi 12 mars 2007

**M. Blaise Horisberger**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Je vois que notre proposition de motion qui, au contraire d'un postulat, n'a pas été déposée dans l'émotion, mais bien après réflexion, est mal partie. Rien de tel que de menacer de l'enfer pour faire couler les propositions, rien de tel que d'envisager le pire pour éviter de considérer les propositions qui pourraient avoir une portée raisonnable. C'est un peu l'impression que j'ai en l'occurrence. Je viens d'entendre des propositions ou des déclarations qui préjugent de la façon dont le Conseil communal pourrait entreprendre le travail d'étude qui lui est demandé là, puisqu'il nous a proposé un amendement à la motion qui remplace le verbe "réviser" par le verbe "étudier" la révision. Il semblerait que nous pourrions laisser au Conseil communal le soin de venir avec une proposition puisque nous lui demandons d'étudier la révision. Non, je constate que le Conseil général ou en tous cas les groupes qui se sont prononcés considèrent qu'il ne faut pas laisser cette latitude au Conseil communal, qui faut, a priori, tuer le poussin dans l'œuf, c'est plus facile et cela coûte moins cher et de se retrouver dans des situations qui pourraient se révéler déplaisantes.

Le groupe en prend acte. Nous continuons à penser que cette motion a sa raison d'être, qu'une bonne partie des plans d'alignement sont vraiment anciens et que, ne serait-ce que pour mobiliser et convoquer la Commission du plan d'alignement, peut-être faudrait-il qu'il y ait matière à cela. Vous direz que le Conseil communal n'a pas besoin de nos encouragements pour convoquer la commission. Apparemment si, puisqu'elle ne le fait pas très fréquemment. A notre avis, cette motion a tout son sens, ne serait-ce que pour donner une fois l'occasion au Conseil communal de se prononcer sur sa vision des plans d'alignement et je ne peux qu'encourager le Conseil général, dans cette vision des choses, à accepter cette motion, ce, d'autant plus que si j'ai bien compris, le Conseil communal est prêt à l'accepter une fois amendée.

**M. Pascal Sandoz**, Directeur des travaux publics, déclare :

- Le Conseil communal vous dira qu'il est pour l'essentiel d'accord avec ce qui a été exprimé sur la majorité des bancs, mais ce n'est parce que le Conseil communal a amendé la proposition du groupe popvertssol qu'il l'accepte. L'amendement que vous avez vu est technique et c'est un amendement formel. Le Conseil communal fait des études, mais il ne révise pas ou ne procède pas à une action au travers d'une motion, si ce n'est l'action d'une étude. Le Conseil communal n'est pas favorable à étudier la révision des plans d'alignement. Les plans ont finalement une

## Séance de lundi 12 mars 2007

portée stratégique qui repose sur l'intérêt général. Certains plans datent, et c'est bien normal puisqu'ils ont été pensés sur le long terme. Ces plans fixent le cadre dans lequel doivent évoluer les cheminements, les routes, les trottoirs, etc, sur le territoire communal. Ils fixent aussi un certain nombre de servitudes à l'égard de celles et ceux qui souhaiteraient construire un logement par exemple. Ce qu'il faut aussi rappeler, c'est que le plan d'alignement s'applique sur demande. Cela ne signifie donc pas qu'il y a lieu d'appliquer sur toute la longueur ou sur toute la largeur un plan d'alignement. Ces plans sont un cadre donné dans lequel s'inscrit l'évolution de notre ville qui, au travers des plans d'alignement et du plan d'aménagement, fixent le développement de la ville à l'avenir.

Evidemment si le Conseil communal devait en venir à étudier la révision des plans d'alignement, il se lancerait dans une étude forcément longue, coûteuse aussi et qui déboucherait vraisemblablement sur pas grand chose. Pour cette raison, le Conseil communal vous prie de ne pas accepter la motion dont il est question.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il met d'abord au vote l'amendement du Conseil communal qui est **adopté par 28 voix sans opposition**. Ensuite il soumet la motion amendée au vote du Conseil général qui la **refuse par 29 voix contre 3**.

7  
**06-501**

**Postulat du groupe socialiste, par M. Didier Rochat et consorts, intitulé « Pour une simplification des démarches administratives ».**

Voici le texte de ce postulat : "Au temps d'Internet, le Conseil communal est prié d'étudier les moyens, pour les habitants de la ville, de justifier leur domiciliation, et par conséquent leur droit à bénéficier de rabais (piscines, patinoires, transports publics, etc.) sans devoir se rendre annuellement aux guichets communaux pour se faire établir des papiers de légitimation".

Ce postulat en est au stade de la discussion car le premier signataire, M. Didier Rochat, a en effet déclaré, lors du dépôt du postulat, que le texte valait développement écrit.

**M. Jonas de Pury**, porte-parole des groupes libéral et radical, déclare :

-Les groupes libéral et radical appuieront le postulat du groupe socialiste. Effectivement, il est totalement ridicule de se présenter aux piscines ou aux patinoires en tant qu'habitant de notre ville et de se voir refuser le tarif local sous prétexte que l'on a pas été "embêter" des fonctionnaires pour se faire délivrer une attestation de résidence. C'est grotesque et il n'y a pas de mot pour qualifier une administration aussi tatillonne, d'autant plus que les moyens pour y remédier sont simples. Je conçois bien qu'on ne rende pas, puisque c'est cela la raison, le permis de domicile ne vaut plus rien puisque nous ne sommes pas censés le

## Séance de lundi 12 mars 2007

rendre quand nous partons et que quelques ex habitants de notre ville ou des communes qui bénéficient de réductions selon les syndicats abusent d'un ancien permis de domicile pour bénéficier de quelques francs de réduction, on charge et on surcharge notre Administration pour délivrer des attestations de résidence qui ont tout de même une certaine durée de validité. Il suffit de les demander juste avant de déménager pour que l'on puisse quand même encore bénéficier de la réduction.

La solution est simple, il suffit d'avoir un accès au nœud cantonal où une recherche simple par date de naissance permet d'avoir l'adresse officielle actuelle du domicile des personnes. Peut-être que les caissières dans nos différentes institutions où l'on peut bénéficier de réductions pourraient violer la protection des données en sachant d'une manière informatique où sont domiciliés les gens. Nous sommes dans un cadre où la solution est simple, existe et si on ne veut pas la mettre en place pour une raison telle que la protection des données ou les coûts des terminaux informatiques on devrait avoir la sagesse alors d'accepter d'encaisser la perte de quelques fraudeurs. On perdra moins de temps et on pourrait même se poser la question de savoir ce que coûte réellement la délivrance de ces fameuses attestations qui mobilisent, pendant 15 minutes un fonctionnaire pour signer le formulaire pré-imprimé, pour faire les vérifications usuelles. Je vous rappelle qu'une attestation de bonnes mœurs coûte 40 francs à Neuchâtel.

**M. Frédéric Guyot**, porte-parole du groupe udc, déclare en montrant le document concerné :

- L'attestation, la voilà, elle toute simple, elle est bleue, recto verso et effectivement elle a une certaine validité après son établissement. Cela dit, elle ne coûte rien à celui qui vient la chercher, mais effectivement elle coûte quelque chose à l'administration communale pour le temps que le fonctionnaire passe à l'établir. Pour les aspects de protection des données, je suis certain que des filtres ou des arrangements techniques sont possibles pour que la caissière, aux patinoires ou à la piscine, puisse consulter un fichier avec un minimum de données, mais un fichier des habitants à jour et avec une adresse valable. Le groupe udc soutiendra ce postulat pour que je puisse alléger mon porte-monnaie de ce papier.

Séance de lundi 12 mars 2007

**Mme Sandra Barbetti Buchs**, porte-parole du groupe popvertssol, déclare :

- Notre groupe ne partage pas les avis émis. J'avais aussi préparé la petite carte. Elle est tout de même valable dix ans et je pense que le coût du papier est raisonnable pour 10 ans. D'autre part, ce papier sert très justement à obtenir des réductions. Donc, tout un chacun qui peut se rendre à la patinoire ou à la piscine peut, une fois ou l'autre, faire un petit crochet par le Contrôle des habitants, sachant qu'il y a tout de même des heures d'ouverture qui sont accessibles à tout le monde avec une ouverture jusqu'à 18 heures le jeudi et une ouverture en non-stop le vendredi. Renseignements pris auprès des personnes qui travaillent dans cet office, pour que vous soyez rassuré M. de Pury, ils ne sont absolument pas surchargés dans cet office, dans la mesure où cela représente une demande par semaine et il y a bien des semaines où il n'y en a pas. Il y a toujours un petit pic à l'ouverture de la saison d'été où les gens se manifestent et un autre à la saison d'hiver. Je ne pense pas que cela crée une énorme surcharge dans le service concerné. A partir de cela il n'est pas nécessaire d'investir des moyens pour changer la situation actuellement. Il est évident que dans le futur Internet permettra des simplifications, mais, pour ce cas, il n'est pas nécessaire d'investir du temps en l'état.

**M. Didier Rochat**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Il ne s'agit pas ici de faire un cas particulier des piscines ou des patinoires. Je crois qu'il s'agit de penser de façon globale et notamment nous voulons que les femmes soient plus présentes dans la vie professionnelle. Il suffit de travailler à Berne pour ne jamais pouvoir passer au guichet pendant les heures d'ouverture car elles ne sont jamais jusqu'à 20 heures ni le samedi dans l'Administration communale. Il y a déjà là une problématique pour certaines personnes pour, tout simplement, obtenir le tampon qui justifie de leur domiciliation. Il s'agit donc de voir de façon globale l'évolution de la société qui veut aussi que l'Administration se rapproche de son public. On vote par Internet, il y a différentes manières pour simplifier, soit en s'imprimant un formulaire sur Internet ou en donnant, au moment où on arrive à la commune, une carte, type carte de crédit avec un code-barre qui pourrait être vérifié à l'entrée d'un simple clic de souris. Il existe des solutions simples et pragmatiques.

Il ne faut pas seulement penser aux sports mais il peut y avoir des domaines culturels ou muséaux, nous pouvons avoir des réductions pour

## Séance de lundi 12 mars 2007

les transports publics. Il existe toutes sortes d'autres domaines. Nous aurons bientôt des réductions pour les parkings. Il y a toutes sortes de lieux où on doit venir au guichet pour obtenir quelque chose. Il s'agit d'avoir une vision à long terme et de rapprocher le citoyen de l'Administration et de ne pas lui compliquer la vie. On se croirait effectivement au siècle dernier avec ces petites cartes, qu'elles soient bleues, jaunes ou vertes. Effectivement, aujourd'hui, nous vivons dans un autre temps.

**M. Blaise Horisberger**, déclare :

- Effectivement il y a deux aspects, deux points de vue. Il y a le point de vue de l'usager, à qui on pourra bien sûr aussi coller une puce sous la peau et ainsi il sera identifié partout et tout le temps, ce qui accélérera sérieusement toutes les procédures administratives et autres. J'espère que M. Rochat se réjouit de la venue rapide de ce temps. En ce qui me concerne, je préfère l'attestation de résident.

Il y aussi le point de vue, et je me réjouis de rencontrer M. de Pury un jour d'affluence, alors qu'il y a 5 personnes devant lui qui veulent toutes prendre un abonnement à prix réduit et pour chacun d'entre eux, la caissière doit se connecter à Internet, entrer sur le nœud cantonal, parcourir la liste des habitants de la ville de Neuchâtel pour vérifier que la personne en face d'elle est bien domiciliée à Neuchâtel, et cela non pas une fois par année, comme pour l'attribution de l'attestation de domicile, mais, bien entendu, chaque fois que la personne veut entrer au musée, à la piscine, à la patinoire. A mon avis, en ce qui concerne le temps consacré par les services administratifs de la Ville à la vérification du lieu de domicile des personnes requérantes d'une entrée à prix réduit sera bien plus grand lorsque toutes les personnes aux caisses devront, chaque fois aller vérifier si la personne X est bien domiciliée dans la commune que de demander la présentation de l'attestation de résidence qui, elle, doit être établie une seule fois par année pour toutes les applications. A mon avis, je pense que le système informatique envisagé ne générera pas un gain de temps, mais une perte de temps, sans même parler les frais et du temps des informaticiens qui devront mettre les filtres nécessaires en place. Pour moi, déjà de ce point de vue, il n'y a pas gain économique ou autre pour l'Administration communale et, à mon avis, il n'y a pas de gain non plus pour les usagers qui, au lieu de devoir passer par le bureau communal, devront attendre plus longtemps dans les files d'attente à la piscine qu'au bon vieux temps de l'attestation de résidence qu'ils regretteront rapidement.

## Séance de lundi 12 mars 2007

### **M. Jonas de Pury** relève :

- M. Horisberger ne risque pas de me croiser dans une file d'attente à la piscine car je ne sais pas nager... (rires dans l'assemblée)... quoi que dans l'eau trouble peut-être. Plusieurs choses m'ont interpellé. On peut m'obliger, mes concitoyens ou moi à demander une attestation de domicile dont on m'a dit, et je l'ai appris aujourd'hui, qu'elle est valable dix ans, pour autant qu'on la fasse timbrer chaque année. On a donc économisé sur le papier et les bras m'en tombent car on pourrait aussi très bien se dire que nous recevons tous un permis de domicile et que, nonobstant quelques fraudeurs, nous renoncions à cette sacro-sainte "tatillonnerie" qui veut que nous vérifions pour tout le monde. On pourrait faire encore plus simple, on pourrait renoncer à accorder des tarifs réduits ou réduire le tarif et nous serions tranquille et nous ne perdrions pas notre temps. Mais, là, nous sommes dans l'enchaînement, nous sommes dans Kafka. Nous commençons avec une petite chose et n'en déplaise à M. Horisberger, que vous l'ayez manuscrit, électronique, sous forme de code barre, vous êtes suivi et moi aussi. C'est terrifiant de dire qu'on doit rajouter un contrôle pour cela. Et, en plus, les réductions ne sont pas de gros montants... La dernière chose qui me terrifie encore plus, si j'ai bien compris, ils ont une demande par semaine, avec un petit pic une fois par année? Cela veut dire que nous avons tout un système de réduction dans lequel les 99 % de nos concitoyens renoncent par ce qu'il est trop complexe. C'est encore mieux, on peut le supprimer tout de suite, il ne répond à aucun besoin et on encaissera plus d'argent. Nous démontrons l'inutilité de la démarche par le fait que peu de gens l'accomplissent.

### **M. Jocelyn Fragnière** intervient :

- Même si je peux comprendre la position de mon groupe, je ne partage pas complètement cette position dans le sens où, techniquement parlant, en sachant ce que le CEG a développé pour la plus grande majorité des communes en matière de système, je pense qu'il est tout à fait faisable, en dix minutes, de créer quelques acomptes et les filtres nécessaires à ce que les personnes aux caisses puissent avoir accès aux noms, prénoms, dates de naissance, ainsi que le code postal. Dès ce moment, il n'est plus utile de devoir demander aux personnes d'aller sur place au guichet, surtout que nous sommes de plus en plus en train d'essayer de rationaliser tout le travail administratif. Un grand travail de développement a été fait par le CEG, pourquoi ne pas l'utiliser?

## Séance de lundi 12 mars 2007

**M. Antoine Grandjean**, Directeur de la police, déclare :

- Nous avons entendu beaucoup de choses intéressantes sur ce sujet, presque trop et je vous demande en tous cas de ne pas créer une commission... En l'occurrence le Conseil communal acceptera la proposition pour que nous puissions au moins étudier cette problématique car il est vrai que, sur le plan purement administratif, nous n'avons pas un problème, ni une surcharge quelconque, cela a été expliqué tout à l'heure, qui est lié à l'existence du système d'attestation tel qu'il existe aujourd'hui. En revanche, il est vrai que nous sommes en principe à la recherche d'un rapprochement avec le concitoyen. Nous l'avons déjà montré dans l'amélioration des prestations, avec la médaille pour les chiens. Aujourd'hui, vous n'avez plus besoin de passer au poste de police pour faire valoir votre certificat de vaccination pour toucher votre nouvelle médaille annuelle, c'est fait maintenant directement à la maison.

Pourquoi ne pas le faire aussi dans d'autres domaines comme les piscines, les patinoires ou les transports publics. Ce qu'il faut savoir, vous l'avez compris c'est qu'aujourd'hui nous distribuons gratuitement les attestations, valables dix ans, mais qui doivent être renouvelées chaque année. Pour les TN et les CFF nous avons des documents qui sont spécifiques, à la demande de ces partenaires. Si nous voulons faire mieux, il y a plusieurs pistes plausibles.

Quelques-unes doivent être éliminées directement. La première c'est d'utiliser le permis de domicile ou les permis de séjour. On nous a dit que quelques-uns vont tricher. Oui, il y en aura plus que quelques-uns car ces permis n'ont pas de limite de validité. Vous pouvez donc tricher ad aeternam avec cela. Cela ne nous paraît pas correct, non seulement pour la Ville de Neuchâtel, mais également pour les partenaires qui sont dans les piscines et les patinoires. Cette solution n'est donc pas envisageable. Une deuxième solution serait de dire que l'attestation, plutôt que venir la chercher, nous l'envoyons. Mais, vous l'avez compris, pour les quelques cas qui en ont besoin, envoyer cela à l'ensemble des citoyens de cette ville ce sont des coûts et en matière de développement durable, ce n'est pas la meilleure des solutions. Cela ne nous paraît pas non plus une option à retenir.

La troisième solution envisageable est une solution technologique qui est d'utiliser le guichet unique. Il est vrai que ce guichet vous amènerait la possibilité de pouvoir imprimer, chez vous, l'attestation en ayant donné vos coordonnées et vos mots de passe. Pour les dernières votations de

## Séance de lundi 12 mars 2007

ce week-end, nous avons eu à Neuchâtel, 784 personnes qui ont voté avec le guichet unique. C'est bien, mais on ne peut pas dire encore que ce soit une prestation qui soit accessible au plus grand nombre. On se rend donc bien compte que si, techniquement, c'est quelque chose que nous pourrions solutionner, cela ne résoudrait pas le souci exprimé par M. Rochat. Reste dès lors l'accès direct aux données du Contrôle des habitants par ordinateur auprès du partenaire qui distribue les billets d'entrée. Ceci est donc techniquement possible, mais je crois que cela vaut la peine que nous l'étudions, au moins pour deux raisons. La première, c'est qu'il y a un problème de confidentialité qui se pose. Techniquement on dit que l'on peut toujours tout résoudre. Sans doute, mais cela coûte, surtout en informatique, mais nous pouvons étudier cette solution. Et puis reste posée la problématique de savoir si nous devons avoir un système de ce genre qui se généralise. Dans ce cas, nous aurons les soucis exprimés par M. Horisberger. Il faut donc trouver une solution qui soit adéquate pour faire en sorte que les personnes puissent accéder facilement et que l'on puisse appliquer les différences tarifaires qui ont été entendues avec nos partenaires et de manière à ce que la prestation publique soit la meilleure possible. C'est dans cet esprit que le Conseil communal acceptera la proposition qui lui est faite ce soir.

Le président, **M. Nicolas de Pury**, constate que la parole n'est plus demandée. Il soumet le postulat au vote du Conseil général qui **l'adopte par 34 voix contre 2**.

Il a la teneur suivante : « **Au temps d'Internet, le Conseil communal est prié d'étudier les moyens, pour les habitants de la ville, de justifier leur domiciliation, et par conséquent leur droit à bénéficier de rabais (piscines, patinoires, transports publics, etc.) sans devoir se rendre annuellement aux guichets communaux pour se faire établir des papiers de légitimation** ».

La séance est levée à 22h03.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le chancelier-rédacteur,

Rémy Voirol

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot